

**LA PRÉVENTION DES TOXICOMANIES
AU SECONDAIRE**

**LES RESSOURCES ET LES ACTIVITÉS CONSACRÉES À
LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE PAR
LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
EN 1997-1998**

SEPTEMBRE 1999

Québec 

LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE AU SECONDAIRE

**Les ressources et les activités consacrées à
la prévention de la toxicomanie par
les établissements d'enseignement
en 1997-1998**

**Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
Direction de la recherche**

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires (DASSC)

Margaret Rioux-Dolan, directrice

Direction de la recherche

Michèle Violette, directrice par intérim

Conception, rédaction

Francine Bédard-Hô

Mise en pages

Lyne Trudelle

Coordination

Yvon Rodrigue

Groupe de consultation

Jean-Luc Bombardier, direction régionale de l'Estrie

Gilles Boudreault, ministère de l'Éducation

Michel Levert, ministère de la Santé et des Services sociaux

Monique Savoie, ministère de la Santé et des Services sociaux

Rolland Tremblay, régie régionale de la Montérégie

Révision linguistique

Sous la responsabilité des Services linguistiques
du ministère de l'Éducation

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire le présent document en tout ou en partie. Toute reproduction ne peut être vendue qu'au prix coûtant.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
MÉTHODE	5
1 Les éducatrices et les éducateurs en prévention de la toxicomanie	7
1.1 Le portrait de l'embauche des EPT	7
1.1.1 Les ressources consacrées aux EPT selon le réseau	7
1.1.2 Les ressources consacrées aux EPT selon la région.....	8
1.1.3 L'encadrement fourni aux EPT selon le réseau.....	10
1.1.4 L'encadrement fourni aux EPT selon la région	12
1.2 Le profil des EPT	13
1.2.1 Le profil des EPT selon le réseau	14
1.2.2 Le profil des EPT selon la région.....	17
1.3 Les activités menées par les EPT	23
1.3.1 La fréquence des activités menées selon le réseau	23
1.3.2 Les activités selon le temps exigé.....	24
1.3.3 Les niveaux de prévention des activités.....	25
1.3.4 Les activités menées selon la région.....	26
1.3.5 La comparaison des activités de 1997-1998 par rapport à celles de 1995-1996.....	28
Les faits saillants	31
2 Les autres ressources en ce qui concerne la prévention de la toxicomanie	33
2.1 Les ressources externes	33
2.1.1 Les ressources externes selon le réseau	33
2.1.2 Les ressources externes selon la région.....	36
2.2 Les sommes totales consacrées à la prévention de la toxicomanie en 1997-1998.....	39
2.2.1 Les dépenses totales selon le réseau.....	40
2.2.2 Les dépenses totales selon la région.....	40
Les faits saillants	42
3 L'approche, la concertation et l'évaluation	45
3.1 L'approche.....	45
3.1.1 L'approche selon le réseau.....	45
3.1.2 L'approche selon la région.....	46
3.2 Une description des activités de concertation.....	47
3.3 L'évaluation des activités.....	48
Les faits saillants	50
CONCLUSION	53
ANNEXES	57
BIBLIOGRAPHIE	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau A	Nombre de commissions scolaires qui ont participé au sondage et nombre total de commissions scolaires selon la région, 1998.....	6
Tableau 1	Ressources humaines et budgétaires consacrées aux EPT selon le réseau, 1997-1998.....	8
Tableau 2	Nombre de commissions scolaires selon le nombre d'EPT et les ressources budgétaires allouées selon la région, 1997-1998	9
Tableau 3	Nombre de commissions scolaires et d'écoles privées selon la supervision des EPT, 1997-1998.....	10
Tableau 4	Nombre de commissions scolaires et d'écoles privées selon les sujets des sessions de perfectionnement données aux EPT, 1997-1998	11
Tableau 5	Nombre de commissions scolaires selon la nature de l'évaluation et la région, 1997-1998.....	13
Tableau 6	Caractéristiques sociodémographiques des EPT selon le réseau, 1995-1996 et 1997-1998.....	15
Tableau 7	Répartition des EPT selon la nature de leur tâche et selon le réseau, 1995-1996 et 1997-1998	16
Tableau 8	Autres fonctions occupées par les EPT au sein des commissions scolaires ou des écoles privées, 1997-1998	17
Tableau 9	Caractéristiques sociodémographiques des EPT des commissions scolaires selon la région, 1995-1996 et 1997-1998.....	19
Tableau 10	Formation des EPT des commissions scolaires selon la région, 1997-1998.....	20
Tableau 11	Pourcentage de temps alloué à leur tâche par les EPT et autres fonctions occupées dans les commissions scolaires selon la région, 1997-1998	22
Tableau 12	Nombre de commissions scolaires et d'écoles privées selon les activités menées par les EPT, 1997-1998	24
Tableau 13	Activités menées par les EPT selon le niveau de prévention et le réseau, 1997-1998.....	25

Tableau 14	Activités menées par les EPT dans les commissions scolaires selon la région, 1997-1998.....	27
Tableau 15	Fonctions occupées par les individus engagés comme personnes-ressources externes selon le réseau, 1997-1998.....	34
Tableau 16	Activités menées par les organismes ou les individus selon le réseau, 1997-1998.....	35
Tableau 17	Budget alloué à la prévention de la toxicomanie dans le réseau public selon la région, dans le réseau privé et dans l'ensemble des écoles, 1997-1998.....	38
Tableau 18	Allocations accordées par le MEQ pour l'embauche des EPT selon le réseau d'enseignement, de 1991-1992 à 1997-1998	39
Tableau 19	Dépenses totales consacrées à la prévention de la toxicomanie selon le réseau, 1997-1998.....	40
Tableau 20	Dépenses totales consacrées à la prévention de la toxicomanie dans les commissions scolaires participantes selon la région et par élève ainsi que les sommes totales accordées par le MEQ pour l'ensemble des commissions scolaires selon la région et pour les écoles privées, 1997-1998.....	41
Tableau 21	Nombre de commissions scolaires et d'écoles ou de regroupements d'écoles privées selon la nature des activités et la participation à des activités de concertation, 1997-1998.....	47
Tableau 22	Nombre de commissions scolaires en fonction de l'évaluation selon la région, 1997-1998.....	49

INTRODUCTION

La toxicomanie chez les jeunes constitue une préoccupation constante pour le monde de l'éducation en raison de ses effets nuisibles à la santé et à la réussite éducative des élèves qui consomment des psychotropes d'une façon abusive. En effet, selon *La politique de la santé et du bien-être* (1992), de nombreuses conséquences personnelles, économiques et sociales (comme la pauvreté, la criminalité, l'itinérance, la prostitution ou le suicide) guettent les adeptes des substances consommées dans l'illégalité. Or, la consommation de drogues illégales débute souvent au secondaire, si ce n'est, dans certains cas, au primaire.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) n'est pas resté indifférent à cette situation préoccupante et a établi, en 1991, un plan d'action dans la foulée du rapport Bertrand¹, qui recommandait au gouvernement d'agir dans les plus brefs délais en raison de la situation inquiétante des jeunes qui consomment des drogues ou de l'alcool d'une façon abusive. Ainsi, l'intervention en milieu scolaire en matière de prévention de la toxicomanie fait partie de ce plan d'action qui comporte différentes voies d'action complémentaires : la prévention, la formation et l'aide dans un contexte de partenariat entre le milieu scolaire et sa communauté (parents, services sociaux et de santé, organismes communautaires, services judiciaires, etc.). Le plan d'action comprend une approche intégratrice des actions qui doivent être menées, en ce sens que l'intervention en milieu scolaire, en matière de prévention contre l'usage et l'abus de drogues, doit favoriser " l'intégration des divers programmes et plans d'action qui ont pour objet la prévention, et pour sujet les jeunes et leur santé²."

Par ailleurs, dans la mise en oeuvre de son plan d'action, le Ministère s'est engagé, en collaboration avec les organismes scolaires, à en structurer la supervision et à en assurer la coordination. Il s'est également engagé à évaluer périodiquement la situation et à tracer un portrait à jour au regard des connaissances et de l'usage des drogues chez les jeunes Québécoises et Québécois³.

L'une des mesures encouragées dans le plan d'action est l'engagement de spécialistes en toxicomanie, communément appelés " éducateurs ou éducatrices en prévention de la toxicomanie " (EPT). Ces personnes ont pour principale tâche de mener des activités de prévention, d'information, de formation et d'aide auprès des élèves, et ce, dans un esprit de partenariat et de concertation entre les différents agents et agentes d'éducation et la communauté environnante de l'école.

Conformément à ses engagements, le Ministère a effectué deux bilans qui ont porté particulièrement sur l'embauche des éducatrices et des éducateurs en prévention de la toxicomanie (EPT), l'un en 1994-1995 et l'autre en 1995-1996. La partie quantitative de ces bilans indiquait qu'en 1994-1995

-
1. LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC. *Rapport du groupe de travail sur la lutte contre la drogue*, Québec, 1990, 152 p.
 2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action du ministère de l'Éducation en matière de prévention contre l'usage et l'abus des drogues. Visées ministérielles*, Québec, Direction générale des programmes, 1991, 6 p.
 3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Devis de recherche, *Évaluation du plan d'action sur les drogues, Bilan de l'intervention en milieu scolaire. Devis de recherche*, Québec, Direction de la recherche, 1998, 6 p.

on pouvait compter 144 EPT correspondant à 319 personnes agissant à ce titre, selon un certain pourcentage de leur tâche. En 1995-1996, 132 EPT correspondaient à 296 personnes⁴.

De plus, le bilan de 1995-1996 comprenait également un volet portant sur la nature des activités effectuées cette année-là. Un rapport de synthèse énumère dix-huit types d'activités regroupées en trois catégories : 1) des activités de sensibilisation, d'information et de formation; 2) des activités de dépistage; 3) des activités d'aide⁵. L'auteure de ce rapport conclut que " les activités de prévention sont variées et font appel aux ressources existantes dans chacun des milieux. Les écoles privilégient une approche systémique, ce qui mobilise tout leur personnel et favorise la contribution d'organismes extérieurs. On y encourage en outre la participation active des élèves ainsi que la coopération entre les jeunes. " Il en ressort aussi que l'EPT joue un rôle de premier plan dans l'organisation des activités de prévention de la toxicomanie. L'auteure ne sous-estime pas, toutefois, le travail de prévention effectué par les autres membres de l'école et de la communauté, car il s'agit d'un véritable partenariat.

À l'heure actuelle, la prévention de la toxicomanie demeure un dossier gouvernemental prioritaire. Le ministère de l'Éducation devant produire pour l'automne 1999, un plan d'action révisé dans la foulée des nouvelles orientations en matière de toxicomanie, il convenait de faire le point de manière plus exhaustive sur les personnes-ressources engagées, les activités effectuées et leur efficacité.

En outre, les réformes amorcées, tant dans le réseau de l'éducation que dans le réseau de la santé, pourront avoir pour effet de modifier les manières de faire et les collaborations à établir. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, la refonte des programmes d'études et l'abolition du programme Formation personnelle et sociale signifient que les activités de formation ayant trait à la prévention de la toxicomanie devront se dérouler dans un autre créneau. Un groupe de travail formé de représentants et de représentantes du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a donc pour mandat de voir à la préparation d'un bilan de l'intervention en milieu scolaire en matière de prévention de la toxicomanie, relativement à la mesure consistant à engager des EPT. Ce bilan portera sur les activités menées au cours de l'année scolaire 1997-1998 et devra faire le point sur l'ensemble des initiatives mises en avant depuis le début dans les milieux scolaires public et privé, dans la perspective de réviser le plan d'action.

Les objectifs généraux de ce bilan sont :

- dresser une liste des personnes-ressources employées et des activités menées dans les établissements d'enseignement publics et privés au secondaire;
- évaluer l'efficacité des interventions en milieu scolaire;
- proposer des voies d'action pour un plan d'action révisé.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Devis de recherche, Évaluation du plan d'action sur les drogues, Bilan de l'intervention en milieu scolaire. Devis de recherche*, Québec, Direction de la recherche, 1998, p. 2.

5. DUBÉ Micheline. *La prévention des toxicomanies au secondaire. Rapport de synthèse des activités réalisées dans les établissements d'enseignement en 1995-1996*, Québec, Ministère de l'Éducation, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, octobre 1996, 12 p.

Les objectifs particuliers sont de :

- comparer les ressources financières allouées en 1997-1998 avec celles des bilans antérieurs pour en dégager la tendance;
- faire état de manière exhaustive des activités effectuées à l'école secondaire;
- faire état des perceptions des différents partenaires au regard de l'efficacité des interventions;
- faire état des perceptions des différents partenaires au regard du problème de la toxicomanie chez les jeunes;
- faire état des attentes des différents partenaires sur les interventions à poursuivre ou à améliorer ou sur de nouvelles interventions à mener.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a privilégié deux méthodes de collecte des données. La première consiste en un questionnaire destiné aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés en vue de recueillir de l'information de type factuel sur les ressources et les activités consacrées à la prévention de la toxicomanie. La seconde est constituée de groupes de réflexion qui permettront d'évaluer l'efficacité des activités mises en avant et de déterminer les interventions à poursuivre ou à améliorer ou encore, de nouvelles avenues à emprunter.

Le présent rapport s'inscrit donc dans cette démarche et a pour objet de rendre compte de l'information factuelle recueillie par questionnaire sur les ressources et les activités consacrées à la prévention de la toxicomanie par les établissements d'enseignement publics et privés.

La première partie du rapport porte précisément sur les ressources budgétaires consacrées aux EPT, sur le profil de ces personnes, sur l'encadrement qui leur a été offert de même que sur les activités qu'elles ont menées. La deuxième partie traite des autres ressources en prévention de la toxicomanie, c'est-à-dire les ressources externes, tandis que la troisième aborde les aspects systémiques de la prévention de la toxicomanie, soit l'approche, la concertation et l'évaluation.

MÉTHODE

Un questionnaire été élaboré par le ministère de l'Éducation (Direction de la recherche et Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires) avec la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il comportait trois parties : 1) les EPT et les activités que ces personnes ont mises en place; 2) les autres ressources en prévention de la toxicomanie; 3) les aspects “ systémiques ” de la prévention de la toxicomanie en ce qui a trait à l'approche, à la concertation et à l'évaluation. Enfin, les établissements étaient priés de joindre au questionnaire tout rapport d'évaluation des activités touchant la prévention de la toxicomanie.

Le questionnaire a été envoyé par la poste le 28 mai 1998 à toutes les commissions scolaires du Québec (soit 148 ainsi qu'à tous les établissements privés (au nombre de 130) ou à leurs associations et regroupements. La saisie des données recueillies a été effectuée à l'aide du logiciel FileMaker Pro.

Même si l'année scolaire tirait à sa fin et qu'il s'agissait donc d'une période très occupée pour les milieux scolaires, 124 commissions scolaires (voir l'annexe A) ont répondu au questionnaire et l'ont retourné, ce qui donne un taux de réponse de 83,8 p. 100. Ensemble, elles regroupent 355 978 élèves du secondaire, ce qui représente 88 p. 100 de ces élèves au Québec. Le tableau A présente le taux de réponse des commissions scolaires selon la région. Ajoutons qu'en 1995-1996 131 commissions scolaires avaient répondu à un sondage sur la question⁶.

Dans le réseau privé, 22 écoles et 4 regroupements d'écoles, représentant au total 111 écoles sur 130, ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 85,0 p. 100. Les écoles participantes comptent 57 876 jeunes, soit 78 p. 100 du total des élèves du secondaire qui fréquentent le réseau privé (voir l'annexe B). En 1995-1996, 5 regroupements d'écoles privées et 24 établissements privés avaient répondu au sondage⁷.

6. Voir : MEQ et DASSC. *État de situation sur l'embauche des EPT (éducateurs et éducatrices en prévention des toxicomanies), Réseau public 1995-1996*, Québec, ministère de l'Éducation, décembre 1996, 21 p.

7. Ibid., 21 p.

Tableau A

**Nombre de commissions scolaires qui ont participé au sondage et nombre total
de commissions scolaires selon la région, 1998**

Région	Nombre de commissions scolaires participantes	Nombre total de commissions scolaires	Taux de réponse (%)
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	18	88,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	10	70,0
Québec–Chaudière–Appalaches	19	21	90,5
Mauricie–Bois-Francs	11	14	78,6
Estrie	7	8	87,5
Laval–Laurentides–Lanaudière	14	17	82,3
Montréal	21	26	80,8
Montréal	7	8	87,5
Outaouais–Hull	7	8	87,5
Abitibi–Témiscamingue	8	9	88,9
Côte-Nord	7	9	77,8
TOTAL	124	148	83,7

1 LES ÉDUCATRICES ET LES ÉDUCATEURS EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

En 1997-1998, la mesure budgétaire 30126 du ministère de l'Éducation rendait disponibles, *pour les écoles secondaires, des personnes-ressources spécialisées à l'emploi de la commission scolaire pour assurer la réalisation d'activités de dépistage et de soutien auprès des jeunes aux prises avec des problèmes liés aux drogues ainsi que l'animation du milieu scolaire et des parents, dans une perspective de prévention.*

L'engagement de ces spécialistes se fait selon le rapport de une personne-ressource par 3 000 élèves du secondaire et dans la catégorie d'emploi reconnue (technicienne ou technicien en éducation spécialisée⁸).

Rappelons que les EPT peuvent être au service de la commission scolaire ou de l'établissement privé ou engagés par contrat pour effectuer une tâche (à temps plein ou à temps partiel) d'éducateur ou d'éducatrice en prévention de la toxicomanie.

1.1 Le portrait de l'embauche des EPT

D'après l'enquête, il y avait, en 1997-1998, 287 personnes qui agissaient comme EPT, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 1995-1996 (296) et à l'année précédente (319). Établissements publics et privés confondus, 3 483 558 \$ ont été consacrés à l'engagement des EPT en 1997-1998, selon les résultats du sondage⁹ (voir le tableau 1).

1.1.1 Les ressources consacrées aux EPT selon le réseau

En 1997-1998, les commissions scolaires qui ont répondu au sondage ont embauché 216 personnes à titre d'EPT, tandis que l'on en comptait 71 dans les établissements privés. Ajoutons que 16 commissions scolaires et deux établissements privés n'ont pas répondu aux questions concernant les EPT. On peut donc penser que ces organismes ont utilisé une autre formule pour prévenir la toxicomanie chez les jeunes du secondaire.

8. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La prévention contre l'usage des drogues, Plan d'action 1990-1992* Québec, Direction générale des programmes, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, avril 1991, 12 p.

9. Une mise en garde sur l'interprétation des données s'avère nécessaire lorsqu'on compare les résultats de 1997-1998 à ceux de 1995-1996. Les résultats de l'enquête de 1998 indiquent qu'un moins grand nombre de commissions scolaires et d'établissements privés ont répondu au sondage qu'en 1995-1996. Il est possible que la diminution constatée en 1997-1998 soit simplement due à la non-réponse des établissements d'enseignement plutôt qu'à une réelle diminution de la mesure consistant à engager des EPT.

Tableau 1
Ressources humaines et budgétaires consacrées aux EPT selon le réseau, 1997-1998

Ressources	Réseau public	Réseau privé	Total
Nombre d'EPT	216	71	287
Ressources budgétaires consacrées aux EPT	2 840 730 \$	642 828 \$	3 483 558 \$
Rapport EPT-élèves	1/1 648	1/815	1/1 442

On peut constater que le réseau public compte trois fois plus d'EPT que le réseau privé, mais les ressources budgétaires qui y sont consacrées représentent 4,4 fois celles du réseau privé. Par ailleurs, si l'on compare le montant alloué par élève, le réseau public a consacré 8 \$ à l'engagement d'EPT et le réseau privé, 11 \$. Cet écart peut sans doute s'expliquer par le fait que certaines commissions scolaires n'ont pas indiqué de montant ayant trait à l'engagement d'EPT, mais leur effectif scolaire a tout de même été comptabilisé dans l'effectif total des commissions scolaires participantes parce qu'elles ont engagé des personnes-ressources externes ou ont alloué d'autres sommes à la prévention de la toxicomanie. Le profil des personnes engagées peut aussi constituer une autre explication possible à la différence qui se reflète dans les rapports EPT-élèves, comme le montrent les données du tableau 1.

1.1.2 Les ressources consacrées aux EPT selon la région

Il est à noter que le portrait de l'embauche des EPT selon les régions porte uniquement sur l'enseignement public. Ainsi, le tableau 2 révèle que la région de la Montérégie a embauché le plus grand nombre d'EPT. Elle est suivie par la région de Québec–Chaudière–Appalaches, puis par la région de Laval–Laurentides–Lanaudière. Cette situation est normale car les deux premières régions sont celles qui totalisent le plus grand nombre de commissions scolaires. Cependant, pour ce qui est des ressources budgétaires consenties, la région de Québec–Chaudière–Appalaches arrive en tête, suivie des régions de Laval–Laurentides–Lanaudière et de la Montérégie. L'Estrie est la région qui a engagé le moins grand nombre d'EPT, et pourtant c'est la région de la Côte-Nord qui se distingue par le plus petit budget consacré à l'engagement de ces personnes. On peut penser que le type de personnel engagé ou le temps accordé à la tâche explique la non-concordance entre le nombre de personnes engagées et les ressources consenties à ce poste. En moyenne, on obtient 1,7 EPT par commission scolaire ayant répondu au questionnaire.

Un autre indice de la mesure consiste à calculer le rapport EPT-élèves. On constate alors que les régions éloignées comme le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord sont celles qui ont les meilleurs rapports. Encore ici, la région de Montréal se démarque avec un ratio de 1 EPT pour 8 115 élèves.

Le faible budget alloué aux EPT dans la région de Montréal est surprenant étant donné que la mesure qui touche la prévention contre l'usage des drogues a d'abord été mise en oeuvre pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal. Toutefois, la situation s'expliquerait par le fait qu'une commission scolaire de la région n'a pas retourné le questionnaire, tandis que trois autres n'ont inscrit aucune somme relativement aux EPT. Dans un cas, on considère que la prévention de la toxicomanie fait partie de la tâche des psychoéducateurs et psychoéducatrices. Une commission scolaire précise que le manque de temps n'a pas permis de fournir un rapport complet et que celui-ci ne comprend pas toutes les activités menées. Par ailleurs, des subventions accordées par des organismes ont permis de mettre sur pied des activités même si elles ne sont pas comptabilisées dans le bilan. Reste que le budget consacré aux EPT dans cette région est étonnant vu la taille de son effectif scolaire. En fait, seulement la moitié des commissions scolaires de cette région ont donné les renseignements demandés ayant trait aux ressources budgétaires consacrées aux EPT. Cela a comme conséquence d'influer à la baisse sur les sommes totales allouées aux EPT dans le réseau public. De plus, une commission scolaire a consacré tout son budget à des personnes-ressources externes.

Tableau 2
Nombre de commissions scolaires selon le nombre d'EPT
et les ressources budgétaires allouées selon la région, 1997-1998

Région	Nombre de commissions scolaires participantes	Nombre d'EPT	Rapport EPT-élèves	Ressources budgétaires consacrées aux EPT (\$)
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	21	1/957	245 220
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	16	1/1 156	273 190
Québec–Chaudière–Appalaches	19	46	1/1 275	623 962
Mauricie–Bois-Francs	11	10	1/2 407	171 342
Estrie	7	5	1/2 928	60 966
Laval–Laurentides–Lanaudière	14	28	1/2 172	495 088
Montréal	21	50	1/1 201	477 773
Montréal	7	8	1/8 115	169 496
Outaouais–Hull	7	14	1/1 271	173 693
Abitibi–Témiscamingue	8	12	1/976	101 300
Côte-Nord	7	6	1/794	48 700
TOTAL	124	216	1/1 648	2 840 730

1.1.3 L'encadrement fourni aux EPT selon le réseau

Les réponses au questionnaire permettent d'avoir un aperçu du type d'encadrement offert aux EPT. Ainsi, la supervision de ces personnes révèle une certaine diversité. Dans le réseau public, le directeur ou la directrice d'école encadre les EPT dans la moitié des cas. L'adjointe ou l'adjoint à la direction joue souvent ce rôle, de même que les coordonnateurs ou les coordonnatrices. Dans le réseau privé, c'est plutôt au directeur ou à la directrice des services aux élèves ou des services éducatifs que revient le plus souvent cette tâche, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3
Nombre de commissions scolaires et d'écoles privées
selon la supervision des EPT, 1997-1998

Supervision	Réseau public	Réseau privé
Directeur ou directrice d'école	54	5
Adjoint ou adjointe à la direction	12	1
Directeur ou directrice des services éducatifs ou aux élèves et des services complémentaires	5 (à l'échelle de la commission scolaire)	11 (à l'échelle de l'école)
Coordonnateur ou coordonnatrice (adaptation scolaire, programme de prévention de la toxicomanie)	15	1
Conseiller ou conseillère pédagogique	2	
Directeur adjoint ou directrice adjointe	3	
Directeur ou directrice et coordonnateur ou coordonnatrice	8	
Autre	1	5
Aucune	2	
Non-réponse	22	3
TOTAL	124	26

Sur la nature de la supervision ou du soutien fourni aux EPT, 91 commissions scolaires et 21 écoles et regroupements d'écoles privés ont déclaré que la tâche d'encadrement portait sur la supervision du travail, c'est-à-dire procéder à la description de la tâche et au plan de travail de l'EPT, tandis que 76 commissions scolaires et 14 écoles et regroupements d'écoles privés incluaient dans la supervision l'évaluation de l'EPT. Il ressort donc que l'évaluation des EPT fait partie de la supervision dans plus

de la moitié des cas, et ce, proportionnellement, plus souvent dans le réseau public (60,3 p. 100) que dans le réseau privé (53,8 p. 100).

Certaines commissions scolaires (32) et des établissements d'enseignement privés (7) ont ajouté d'autres renseignements sur la nature de la supervision ou du soutien fourni aux EPT. Par exemple, dans le réseau public, on peut offrir du soutien dans des projets particuliers (7), favoriser la concertation entre les partenaires ou effectuer un travail d'animation (5), établir un plan d'action d'école ou de commission scolaire (3), donner des sessions de formation ou de perfectionnement (2), rencontrer les EPT selon différentes formules (annuelle, mensuelle, bi-annuelle), ou encore exiger un rapport (7), ou autres (5).

Dans le réseau privé, on parle de planification et de formation du personnel (2), d'animation et d'élaboration d'un plan d'action (1), de collaboration et de concertation entre les partenaires (les élèves, les homologues ou les organismes (3)).

Pour compléter les renseignements relatifs à l'encadrement des EPT, une question portait sur les sujets des sessions de perfectionnement qui leur étaient données. Comme on peut s'en douter, le perfectionnement sur les drogues et sur la relation d'aide arrivent en tête de liste tant dans le réseau public que dans le réseau privé. D'autres sujets sont également mentionnés, comme l'indique le tableau 4. Il est intéressant de noter que l'ordre d'importance des sujets est sensiblement le même d'un réseau à l'autre.

Tableau 4
Nombre de commissions scolaires et d'écoles privées
selon les sujets des sessions de perfectionnement données aux EPT, 1997-1998

Sujets	Réseau public	Réseau privé
Les drogues	59	15
La relation d'aide	59	14
L'animation	40	10
Le dépistage	38	8
L'alcool	37	9
Les aspects éthiques et légaux	32	6
Aucun	15	5

Certaines commissions scolaires ont mentionné d'autres sujets qui ont fait l'objet de sessions de perfectionnement. Il s'agit le plus souvent de la prévention du suicide (7) et de la violence. La résolution de problèmes, le phénomène de gang, l'évaluation de la consommation, l'éthique, la thérapie de la réalité, le fonctionnement du cerveau sous l'effet des drogues, les " pairs aidants " sont les sujets qui ont été mentionnés une fois chacun. Sur le plan des moyens, on indique les colloques

sur la toxicomanie, les rencontres entre EPT, la concertation inter-ou multisectorielle, une rencontre avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la création d'un réseau d'appui, la formation de groupes de travail et l'embauche d'un ex-alcoolique et toxicomane.

Pour leur part, deux établissements d'enseignement privés ont dit avoir participé au colloque de l'Association des intervenants en toxicomanie du Québec (AITQ), deux ont travaillé à la collaboration entre le personnel enseignant et les familles, tandis que d'autres ont rencontré la GRC, ont eu recours à l'Association de la médecine adolescente du centre hospitalier Sainte-Justine ou à un spécialiste de la prévention de la toxicomanie. Comme sujet, le suicide et l'estime de soi ont également été mentionnés.

Les sujets des sessions de perfectionnement laissent voir que la toxicomanie est perçue comme un problème étroitement lié au mal de vivre de certains jeunes et que cela peut mener au suicide. Les moyens de perfectionnement utilisés ont été variés et les milieux scolaires ont souvent eu recours à des personnes-ressources externes pour les aider.

1.1.4 L'encadrement fourni aux EPT selon la région

Pour ce qui est de l'encadrement fourni aux EPT selon la région, aucune différence importante ne ressort en ce qui a trait à la supervision des EPT. C'est généralement le directeur ou la directrice d'école, le directeur ou la directrice des services éducatifs, l'adjoint ou l'adjointe à la direction ou encore un coordonnateur ou une coordonnatrice qui remplit la tâche de superviser les EPT.

Par rapport à la nature de la tâche, les différences ne sont pas très marquées entre les régions, si ce n'est que l'encadrement porte un peu moins fréquemment sur l'évaluation des EPT dans les régions de Québec–Chaudière–Appalaches et de l'Estrie, ainsi que dans la région de l'Outaouais–Hull, si l'on considère qu'un peu moins de la moitié des commissions scolaires de cette région disent que l'évaluation fait partie de l'encadrement, comme le montre le tableau 5. Cependant, des commentaires formulés dans la région de Québec–Chaudière–Appalaches sur la nature de l'encadrement permettent de penser que le suivi et le soutien offerts aux EPT sont soit fréquents, soit périodiques.

Les régions ne se démarquent guère les unes des autres quant aux sujets des sessions de perfectionnement données aux EPT, sauf que dans la région de la Montérégie les commissions scolaires ont mis davantage l'accent sur la relation d'aide que dans les autres régions. Toutefois, une commission scolaire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a noté que le perfectionnement était assez limité et peu adapté aux nouvelles réalités. Un soutien externe s'est donc avéré nécessaire.

Tableau 5
Nombre de commissions scolaires selon la nature de l'évaluation
et la région, 1997-1998

Région	Nombre de commissions scolaires	Supervision	Évaluation
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	13	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	7	6
Québec–Chaudière–Appalaches	16	14	11
Mauricie–Bois-Francs	8	7	6
Estrie	5	4	2
Laval–Laurentides–Lanaudière	11	10	8
Montréal	18	17	13
Montréal	5	4	5
Outaouais–Hull	7	5	3
Abitibi–Témiscamingue	6	5	4
Côte-Nord	7	5	4

1.2 Le profil des EPT

Le questionnaire d'enquête avait pour objet de mieux faire connaître le profil des personnes-ressources embauchées pour travailler auprès des jeunes en ce qui concerne la prévention de la toxicomanie et de savoir si, effectivement, il y a effritement de la mesure consistant à engager des EPT. Le profil des EPT sera d'abord examiné sous l'angle d'une comparaison entre les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés, puis entre les régions pour ce qui est des commissions scolaires. Lorsque les statistiques sont disponibles, une comparaison des données de 1995-1996 et de 1997-1998 permettra de voir l'évolution de la mesure quant à la tâche.

Dans l'ensemble, on comptait 132,1 postes en équivalence au temps complet (ETC) en 1995-1996. Deux ans après, il y en a 121,74. Cette diminution se traduit également par une légère baisse du nombre d'EPT, qui passe de 296 à 287.

1.2.1 Le profil des EPT selon le réseau

Les résultats des sondages permettent de constater des différences notables entre le réseau public et le réseau privé pour ce qui est du profil des EPT. D'abord, tant le nombre de postes ETC que le nombre de personnes agissant à titre d'EPT ont diminué dans le réseau public de 1995-1996 à 1997-1998, alors que l'inverse s'est produit dans le réseau privé. En 1997-1998, on compte cependant 216 personnes pour 87,44 postes ETC dans le réseau public contre 71 personnes pour 34,3 postes ETC dans le réseau privé (voir le tableau 6).

Les femmes représentent la majorité des EPT, mais elles sont proportionnellement plus nombreuses dans le réseau privé que dans le réseau public. Toutefois, il faut noter que le nombre de non-réponses pour la variable ayant trait au sexe est beaucoup plus élevé dans le réseau public (15 p. 100) que dans le réseau privé (4 p. 100), ce qui peut faire la différence.

Au sujet de la catégorie d'emploi, deux observations ressortent du tableau 6. En premier lieu, dans les commissions scolaires, l'embauche de personnel technique a diminué et l'engagement de personnel professionnel a augmenté de 1995-1996 à 1997-1998, même si le nombre de techniciens et de techniciennes embauchés comme EPT y est deux fois plus élevé que celui des autres catégories de personnel. En second lieu, les établissements d'enseignement privés engagent davantage de personnel professionnel en 1997-1998, à l'inverse des commissions scolaires. Malheureusement, les statistiques ne sont pas disponibles pour la période antérieure; c'est également le cas pour les trois autres variables dont il sera question ci-après.

Le statut d'emploi des EPT laisse également voir une distinction entre les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés : on compte plus de personnes qui ont un statut d'emploi permanent (70) que de personnes contractuelles (60) dans les premières, alors que les seconds engagent presque quatre fois plus d'EPT contractuels que d'EPT permanents (51 contre 14). Cette situation s'explique sans doute par le fait que les commissions scolaires engagent plus de personnel permanent que de personnel contractuel.

Les EPT ont un niveau de formation élevé dans les deux réseaux, mais, toutes proportions gardées, le réseau privé engage plus de personnes qui ont une formation universitaire que le réseau public. Toutefois, les universitaires représentent la majorité des EPT tant dans le réseau public que dans le réseau privé, ce qui signifie que ces personnes sont surqualifiées par rapport à la tâche à accomplir.

Tous les EPT n'ont pas une formation en prévention de la toxicomanie, et le réseau privé se distingue du réseau public par un plus grand nombre d'EPT qui possèdent une telle formation. Dans les deux cas, c'est principalement par le perfectionnement que cette formation a été acquise.

Tableau 6
Caractéristiques sociodémographiques des EPT selon le réseau,
1995-1996 et 1997-1998

Caractéristiques	Réseau public		Réseau privé	
	1995-1996	1997-1998	1995-1995	1997-1998
<i>ETC (%)</i>	109, 1	87,44	23,0	34,3
<i>Nombre de personnes</i>	249	216	47	71
<i>Sexe</i>	n. d.*		n. d.	
• M		70		17
• F		115		51
<i>Catégorie d'emploi</i>			n. d.	
• Technicien ou technicienne	168	132		23
• Professionnel ou professionnelle	37	55		40
• Autre	27	11		1
<i>Statut d'emploi</i>	n. d.		n. d.	
• Permanent		70		14
• Temporaire		44		2
• Contractuel		60		51
<i>Formation scolaire</i>	n. d.		n. d.	
• Études collégiales		67		7
• Études universitaires		98		61
• Autre		9		1
<i>Formation en prévention de la toxicomanie</i>	n. d.		n. d.	
• Oui		146		60
• Non		40		5
• Perfectionnement		84		38
• Diplôme		51		20
• Perfectionnement et diplôme		5		1

* n.d. = non disponible

Le tableau 7 complète l'information sur le profil des EPT. Si l'on observe le temps affecté par les EPT à leur tâche dans les commissions scolaires, on constate que plus de la moitié y consacrent moins de 50 p. 100 de leur temps au cours de la période à l'étude. Il faut toutefois noter que la proportion d'EPT qui allouent moins de 50 p. 100 de leur temps à cette tâche a diminué de 1995-1996 à 1997-1998. Ainsi, pendant la première année considérée, près des deux tiers des EPT allouaient seulement de 1 à 49 p. 100 de leur temps à cette tâche, tandis que deux ans plus tard, la proportion d'EPT est tombée à près de 60 p. 100. Cela signifie que l'on compte moins d'EPT en 1997-1998 qu'il n'y en avait en 1995-1996, mais que chacune de ces personnes consacre un peu plus de temps à cette tâche.

Une différence entre les deux réseaux est observable dans le temps que les EPT consacrent à la prévention de la toxicomanie : dans les commissions scolaires, plus le pourcentage de temps consacré à la tâche augmente, plus le nombre de personnes agissant à titre d'EPT diminue, alors que, dans le réseau privé, cette adéquation n'existe pas. En effet, on trouve un plus grand nombre d'EPT qui affectent de 1 à 24 p. 100 de leur temps à cette tâche, puis viennent ceux et celles qui y allouent 100 p. 100 de leur temps. En fin de compte, toutes proportions gardées, il y a plus d'EPT qui consacrent tout leur temps à leur tâche dans le réseau privé (34,5 p. 100) que dans le réseau public (17,5 p. 100).

Le questionnaire d'enquête de 1998 permet également de savoir à quelles autres fonctions les EPT consacrent le reste de leur temps de travail au sein de leur établissement d'enseignement. Comme le montrent les tableaux 7 et 8, c'est plus souvent à une fonction de technicienne ou de technicien en éducation spécialisée (30) que les EPT des commissions scolaires consacrent le reste de leur temps plutôt qu'à une tâche d'enseignement, de travail social, de psychologie ou encore de soins infirmiers. Au contraire, dans les établissements d'enseignement privés, les EPT occupent, au total, un peu plus souvent ces fonctions, si on les cumule, qu'une fonction autre. La liste des autres fonctions énumérées se trouve au tableau 8.

Tableau 7
Répartition des EPT selon la nature de leur tâche et selon le réseau,
1995-1996 et 1997-1998

Nature de la tâche	Réseau public				Réseau privé		
	1995-1996		1997-1998		1995-1996	1997-1998	
<i>Temps consacré à la tâche d'EPT</i>	N=244	% 100,0	N=177	% 100,0	n. d.*	N=55	% 100,0
De 1 à 24 %	93	38,1	55	31,1		24	43,6
De 25 à 49 %	65	26,6	50	28,2		7	12,7
De 50 à 99 %	52	21,3	41	23,2		5	9,1
100 %	34	13,9	31	17,5		19	34,5
<i>Autres fonctions</i>	n. d.				n. d.		
Enseignante ou enseignant							
Psychologue							
Travailleuse sociale ou travailleur social							
Infirmière ou infirmier							
Autre							

* n.d. = non disponible

Tableau 8
Autres fonctions occupées par les EPT au sein des commissions scolaires
ou des écoles privées, 1997-1998

Réseau public	Réseau privé
Technicienne ou technicien en éducation spécialisée (30)*	Éducatrice ou éducateur à la vie familiale (8)
Psychoéducatrice ou psychoéducateur (8)	Psychoéducatrice ou psychoéducateur, thérapeute familiale ou thérapeute familial (3)
Technicienne ou technicien en travail social (6)	Enseignante ou enseignant avec maîtrise en éducation (3)
Animatrice ou animateur de pastorale (5)	Animatrice ou animateur de pastorale (3)
Animatrice ou animateur de la vie scolaire (3)	Surveillante ou surveillant (2)
Surveillante ou surveillant (3)	Aide psychosociale (2)
Conseillère ou conseiller d'orientation (2)	Animatrice ou animateur de la vie scolaire (2)
Policière-éducatrice ou policier-éducateur (1)	Psychothérapeute (1)
Technicienne ou technicien en loisirs (1)	Adjointe ou adjoint à la direction (1)
	Éducatrice ou éducateur à la sexualité (1)
	Conseillère ou conseiller d'orientation (1)

* Le chiffre entre parenthèses à la suite de la fonction correspond au nombre de mentions.

On peut donc conclure que le profil des EPT diffère sous plusieurs aspects entre les réseaux public et privé.

1.2.2 Le profil des EPT selon la région

La comparaison des caractéristiques de l'embauche des EPT selon la région (voir le tableau 9) se révèle intéressante. En effet, de 1995-1996 à 1997-1998, on observe que :

- le pourcentage d'ETC a chuté au cours de la période à l'étude dans six régions sur onze, et particulièrement dans celles de Montréal, de Laval–Laurentides–Lanaudière, de l'Estrie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La remarquable diminution subie dans la région de Montréal s'explique du fait qu'une baisse réelle a effectivement touché toutes les commissions scolaires qui ont répondu à la question, tandis qu'une commission scolaire n'a pas participé à l'enquête contrairement à ce qui s'est passé en 1995-1996. Deux autres commissions scolaires ne semblent pas avoir engagé d'EPT;

- le nombre de personnes-ressources de même que le nombre d’ETC ont augmenté dans les régions de Québec–Chaudière–Appalaches, de la Montérégie et de l’Outaouais–Hull;
- seule la région de l’Outaouais–Hull compte une augmentation d’EPT dans la catégorie des techniciennes et techniciens, tandis que le nombre d’EPT faisant partie de la catégorie du personnel professionnel a connu une hausse dans six régions sur onze, plus particulièrement dans les régions de Québec–Chaudière–Appalaches et de la Montérégie.

En 1997-1998, on constate que :

- la région de la Montérégie se démarque par le grand nombre d’EPT permanents, tandis que celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean engage principalement des personnes à titre temporaire. Par contre, la région de la Mauricie–Bois-Francs se distingue par le plus grand nombre d’EPT contractuels, toutes proportions gardées. Les autres régions qui en comptent passablement sont les suivantes : Québec–Chaudière–Appalaches, Laval–Laurentides–Lanaudière et Outaouais–Hull.

Bref, d’après ces résultats, la Montérégie est la région qui a choisi le plus souvent d’utiliser les personnes-ressources à l’interne. De plus, quatre régions, soit le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Montérégie, Québec–Chaudière–Appalaches et Outaouais–Hull ont connu une hausse du nombre d’ETC, de même que du nombre d’EPT, (à l’exception dans ce dernier cas du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine). Cela apparaît en particulier chez les professionnels et professionnelles pour ce qui est des régions de la Montérégie et de Québec–Chaudière–Appalaches ainsi que chez les techniciennes et techniciens pour la région de l’Outaouais–Hull.

Évidemment, la région de Montréal se distingue par une diminution éloquente de ses effectifs sur tous les plans pour les raisons déjà indiquées.

Tableau 9
Caractéristiques sociodémographiques* des EPT des commissions scolaires
selon la région, 1995-1996 et 1997-1998

Région	ETC (%)	Nombre de personnes	Catégorie d'emploi			Statut d'emploi**		
			Technicien	Professionnel	Autre	Permanent	Temporaire	Contractuel
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7,60	24	15	5	4			
1995-1996	9,40	21	12	6	2	7	7	5
1997-1998								
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9,20	18	13	3	2			
1995-1996	5,35	16	9	4	0	2	8	3
1997-1998								
Québec-Chaudière-Appalaches	18,61	44	31	9	4			
1995-1996	18,85	46	27	14	1	13	7	16
1997-1998								
Mauricie-Bois-Francs	8,49	14	11	2	1			
1995-1996	6,32	10	8	2	0	1	0	9
1997-1998								
Estrie	5,19	6	4	1	1			
1995-1996	1,74	5	4	1	0	0	3	2
1997-1998								
Laval-Laurentides-Lanaudière	19,61	40	27	6	7			
1995-1996	12,10	28	25	4	0	9	7	10
1997-1998								
Montréal	14,33	33	25	6	2			
1995-1996	16,13	50	18	13	3	29	6	4
1997-1998								
Montréal	14,65	31	22	9	0			
1995-1996	5,55	8	7	3	2	4	2	1
1997-1998								
Outaouais-Hull	5,34	12	6	5	1			
1995-1996	7,21	14	11	3	0	2	2	6
1997-1998								
Abitibi-Témiscamingue	3,94	18	10	4	4			
1995-1996	3,25	12	8	5	1	8	2	2
1997-1998								
Côte-Nord	2,14	9	4	4	1			
1995-1996	1,54	6	3	0	2	4	0	2
1997-1998								

* La variable " sexe " a été omise du tableau parce que, d'une part, les statistiques ne sont pas disponibles pour l'année 1995-1996 et parce que d'autre part, nous avons déjà constaté que les femmes sont majoritaires chez les EPT et que le nombre de non-réponses concernant cette variable pour 1997-1998 est relativement élevé dans le réseau public.

** Les données ne sont pas disponibles pour 1995-1996.

Pour ce qui est de la formation scolaire des EPT (voir le tableau 10), la plupart des régions affichent les mêmes caractéristiques, soit presque autant d'EPT qui ont étudié au collégial qu'à l'université. Quelques exceptions sont à noter : dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, on trouve deux fois plus d'EPT ayant fait des études universitaires que des études collégiales ainsi que le plus grand nombre d'EPT ayant une formation “ autre ”. Dans la région de la Mauricie–Bois-Francs, la formation universitaire est également prioritaire, comme dans la région de l'Outaouais-Hull.

Dans la plupart des régions, la grande majorité des EPT ont reçu une formation particulière en prévention de la toxicomanie, sauf dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine où le nombre d'EPT qui n'en ont pas est supérieur au nombre de ceux et celles qui ont répondu par l'affirmative. On peut penser que ces régions éloignées ont plus de difficulté à trouver du personnel ayant déjà une formation en prévention de la toxicomanie. Cette dernière a généralement été acquise par des sessions de perfectionnement, mais dans la région de l'Estrie tous les EPT ont reçu cette formation dans le cadre d'un programme menant à un diplôme, alors que dans la région de la Montérégie cette voie est presque aussi fréquente que celle des sessions de perfectionnement.

Tableau 10
Formation des EPT des commissions scolaires
selon la région, 1997-1998

Région	Formation scolaire			Formation en prévention de la toxicomanie		Perfectionnement	Diplôme	Perfectionnement et diplôme
	Études collégiales	Études universitaires	Autre	Oui	Non			
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	9	0	9	11	5	2	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	9	5	10	3	4	5	1
Québec–Chaudière-Appalaches	19	20	0	35	2	26	6	2
Mauricie–Bois-Francs	2	8	0	8	2	4	3	1
Estrie	1	3	0	4	1	0	4	0
Laval–Laurentides–Lanaudière	11	9	0	21	7	13	8	0
Montérégie	13	17	0	33	1	17	15	1
Montréal	3	5	1	6	1	1	4	0
Outaouais-Hull	1	9	0	11	3	7	2	0
Abitibi-Témiscamingue	6	6	0	4	8	3	1	0
Côte-Nord	0	3	3	5	1	4	1	0

La proportion du temps affecté par les EPT à leur tâche peut constituer un facteur important dans la prévention de la toxicomanie si l'on considère qu'une personne engagée à temps plein consacrera toute son énergie à cette tâche contrairement à une personne qui n'y allouera qu'une partie de son temps. Nous avons vu précédemment que plus de la moitié des EPT consacrent moins de 50 p. 100 de leur temps à cette tâche au cours de la période à l'étude. La comparaison selon la région montre que dans les régions de la Côte-Nord et de l'Estrie aucun EPT ne consacre tout son temps à la prévention de la toxicomanie en 1997-1998, mais c'était déjà le cas deux ans auparavant (voir le tableau 11). Par contre, dans les régions suivantes : Montérégie, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Outaouais-Hull, ce nombre a augmenté de 1995-1996 à 1997-1998. Dans certaines régions, toute la proportion de la tâche a diminué : c'est le cas des régions de Montréal, de Laval–Laurentides–Lanaudière ainsi que du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans les autres régions, la situation est restée passablement stable sur ce chapitre.

Peu de différences ressortent des autres fonctions que peuvent remplir les EPT qui allouent une partie seulement de leur temps à la prévention de la toxicomanie, si ce n'est que dans les régions de Québec–Chaudière–Appalaches et du Saguenay–Lac-Saint-Jean on trouve un peu plus de personnes qui occupent un poste de travailleuse sociale ou de travailleur social qu'ailleurs.

Tableau 11
Pourcentage de temps alloué à leur tâche par les EPT et autres fonctions occupées dans les commissions scolaires selon la région, 1997-1998

Région	Temps alloué à la tâche				Autres fonctions				
	De 1 à 24 %	De 25 à 49 %	De 50 à 99 %	100 %	Enseignant ou enseignante	Psycho- logue	Travailleuse sociale ou travailleur social	Infirmière ou infirmier	Au- tre
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine									
1995-1996	15	6	2	2					
1997-1998	5	8	3	4	3	1	1	1	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean									
1995-1996	5	2	7	4					
1997-1998	4	2	4	2	0	0	4	0	3
Québec–Chaudière–Appalaches									
1995-1996	22	7	7	8					
1997-1998	6	12	10	5	3	0	5	1	21
Mauricie–Bois-Francs									
1995-1996	2	3	6	3					
1997-1998	2	2	5	2	0	0	0	0	2
Estrie									
1995-1996	4	2	0	0					
1997-1998	2	2	1	0	0	0	0	0	4
Laval–Laurentides–Lanaudière									
1995-1996	7	19	9	5					
1997-1998	1	16	6	3	0	0	0	1	7
Montréal									
1995-1996	12	8	9	4					
1997-1998	16	3	7	6	2	4	0	1	10
Montréal									
1995-1996	5	9	8	5					
1997-1998	0	2	1	4	0	0	0	0	3
Outaouais–Hull									
1995-1996	4	4	2	2					
1997-1998	6	1	2	4	0	0	1	0	3
Abitibi-Témiscamingue									
1995-1996	15	1	1	1					
1997-1998	10	1	1	1	0	1	0	0	3
Côte-Nord									
1995-1996	2	4	1	0					
1997-1998	3	1	1	0	3	0	0	0	3

1.3 Les activités menées par les EPT

Selon le plan d'action du Ministère en matière de prévention de la toxicomanie, la principale tâche de l'EPT est d'effectuer des activités de prévention, d'information et de formation auprès des élèves et de les aider, dans un esprit de partenariat et de concertation entre les différents agents et agentes d'éducation et la communauté environnante de l'école.

1.3.1 La fréquence des activités menées selon le réseau

Sur le chapitre des activités effectuées par les EPT, le questionnaire d'enquête de 1998 donnait la possibilité à la personne qui y répondait de cocher jusqu'à quatorze activités énoncées. On lui demandait également d'indiquer, parmi les activités menées, celles qui avaient nécessité le plus d'investissement en fonction du temps consacré à sa tâche dans le cas des trois premières et de les classer de un à trois.

Selon le tableau 12, l'*aide individuelle* ainsi que les *activités ponctuelles d'information auprès d'élèves* de même que le *travail de corridor* sont les activités les plus souvent mentionnées, dans les réseaux public et privé. Au contraire, les *fin de semaine de réflexion* et le *jumelage d'élèves* sont, les moins utilisées dans les deux réseaux. Notons également que la *participation aux travaux d'un comité multidisciplinaire d'aide* est moins fréquente dans les établissements privés que dans les commissions scolaires, contrairement aux *rencontres familiales pour un soutien particulier*.

Enfin, 49 commissions scolaires et 4 écoles privées ont ajouté des commentaires au questionnaire soit pour expliquer d'autres activités, soit pour préciser celles qui avaient été effectuées. Ces commentaires sont de quatre ordres :

- 1) Certains traitent d'activités destinées aux élèves mêmes : projets de prévention entre élèves, acquisition et développement des compétences et d'habiletés sociales en groupes fermés, activités parascolaires, camps de fin de semaine au moment de projets particuliers, établissement d'un centre de diffusion d'information, journal pour les élèves, ateliers de prévention avec témoignages, ateliers dans les écoles primaires, références pour obtenir de l'aide extérieure.
- 2) D'autres ont trait à des activités ayant pour objet d'informer ou d'aider le personnel scolaire, les parents ou tous ceux et celles qui travaillent auprès des jeunes (chauffeurs ou chauffeuses d'autobus, surveillants ou surveillantes, techniciennes ou techniciens, parents).
- 3) On signale à de nombreuses reprises la participation à des semaines thématiques portant sur le suicide ou la prévention de la toxicomanie. Bon nombre de commissions scolaires mentionnent que le problème de la drogue est vu comme partie intégrante d'une problématique plus large qui s'étend à la cigarette, à l'alcool, au décrochage scolaire et au suicide. Certaines participent à la table de concertation jeunesse de leur région.

Deux commissions scolaires ont fait des sondages pour connaître l'état de la question, alors que trois ont mené des activités en vue d'établir un cadre de référence ou une politique en matière de prévention de la toxicomanie. De plus, on note des interventions auprès des parents de même que l'élaboration de plans d'action.

Tableau 12
Nombre de commissions scolaires et d'écoles privées
selon les activités menées par les EPT, 1997-1998

Activités	Réseau public	Réseau privé
Aide individuelle	101	24
Activités ponctuelles d'information auprès d'élèves	99	23
Travail de corridor	85	23
Dépistage	84	16
Activités prévues dans les programmes	77	18
Participation aux travaux d'un comité multidisciplinaire d'aide	73	12
Soutien à la réintégration	73	17
Animation de groupes d'entraide d'élèves	71	18
Intervention liée à la réglementation	71	15
Comités de prévention	71	13
Soirée d'information pour les parents	71	15
Rencontres familiales	65	16
Fins de semaine de réflexion	25	9
Jumelage d'élèves	23	7

1.3.2 Les activités selon le temps exigé

Précisons que, dans les réseaux public et privé, en premier lieu c'est l'aide individuelle qui a reçu le plus de mentions pour ce qui est de l'activité qui a exigé le plus de temps de travail. En deuxième lieu, on trouve également l'*aide individuelle*, alors qu'en troisième lieu ce sont les *activités ponctuelles d'information auprès d'élèves* qui reviennent le plus souvent.

1.3.3 Les niveaux de prévention des activités

Les activités menées par les EPT peuvent être regroupées en trois catégories selon le type d'intervention : les activités de prévention primaire (sensibilisation, éducation et promotion), les activités de prévention secondaire (dépistage, aide ou entraide des jeunes à risque) et enfin, celles qui concernent la prévention tertiaire (réinsertion, réadaptation et prévention de la récidive).

Comme le montre le tableau 13, les activités de prévention secondaire ont de loin la faveure des EPT au sein des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés. D'ailleurs, on ne note aucune différence entre les deux réseaux en ce qui concerne la répartition des activités selon le niveau de prévention.

Tableau 13
Activités menées par les EPT selon
le niveau de prévention et le réseau, 1997-1998

Activités	Réseau public	Réseau privé
<i>Prévention primaire :</i> • Activités prévues dans les programmes d'études • Activités ponctuelles d'information auprès d'élèves • Soirée d'information pour les parents • Comités de prévention	318	69
<i>Prévention secondaire :</i> • Fins de semaine de réflexion • Travail de corridor • Dépistage • Application du règlement • Aide individuelle • Rencontres familiales pour un soutien particulier • Animation de groupes d'entraide d'élèves • Jumelage d'élèves • Participation aux travaux d'un comité multidisciplinaire d'aide	598	140
<i>Prévention tertiaire :</i> • Soutien à la réintégration à la suite d'une suspension	73	17

Au total, 26 commissions scolaires et 3 écoles privées ont joint au questionnaire un rapport d'activité ou un bilan des actions menées en 1997-1998. Une commission scolaire considère que les trois types d'activités sont nécessaires pour assurer la réussite du programme de prévention, comme l'indique le commentaire suivant : “ C'est un travail constant de prévention, de répression et d'intervention, les trois ensemble peuvent donner des résultats durables et de qualité. Si on enlève un de ces maillons, la solidité de cette chaîne ne sera vraiment pas plus grosse qu'un fil. ”

Dans une autre commission scolaire, on souligne le danger de banaliser la consommation de drogues quand il y a absence d'une approche préventive et concertée. Par exemple, si le personnel hésite à diriger vers des services appropriés les élèves qui consomment des drogues, les jeunes se forment une fausse perception des adultes et attribuent cette attitude à de la naïveté ou à de la tolérance.

Toujours d'après ces rapports d'activité, on constate que, dans plusieurs commissions scolaires, les activités de prévention s'adressaient aux élèves du primaire, le plus souvent à ceux et celles de sixième année, de même qu'à leurs parents. On veut ainsi intervenir plus tôt sur le plan de la sensibilisation et sur le développement du sens des responsabilités. Les activités sont axées sur des programmes de promotion de la santé auprès des élèves de 7 à 11 ans, le plus souvent dans le cadre du programme Formation personnelle et sociale (FPS).

Les rapports fournis permettent également d'observer que la prévention de la toxicomanie s'inscrit dans une perspective de promotion de la santé et dans une approche liée à d'autres problèmes comme le tabagisme, l'alcool, le suicide et la violence.

Une commission scolaire se démarque par une note dissidente : elle signale que des écoles ont montré de la résistance à embaucher un ou une EPT en expliquant qu'il y a une certaine crainte à savoir qu'un tel programme pourrait faire augmenter plutôt que diminuer la consommation de drogues. Elle demande au MEQ de réfléchir à cette question.

1.3.4 Les activités menées selon la région

En comparant les activités menées par les EPT selon la région, au tableau 14, on constate que toutes les activités énumérées dans le questionnaire ont été mises en oeuvre dans toutes les régions, à l'exception des fins de semaine de réflexion qui n'ont pas été offertes dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que du jumelage d'élèves dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie–Bois-Francs, de l'Estrie, de Montréal et de l'Abitibi-Témiscamingue. Toutes proportions gardées, il ne ressort pas d'autres différences marquées entre les régions quant aux activités offertes.

Tableau 14
Activités menées par les EPT dans les commissions scolaires
selon la région, 1997-1998

Région	Activités menées par les EPT*													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	14	3	9	10	16	14	11	16	7	8	6	11	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6	7	-	7	5	7	7	7	7	6	6	-	5	7
Québec–Chaudière-Appalaches	14	16	7	12	13	13	13	11	16	11	11	6	13	13
Mauricie–Bois-Francs	4	7	1	4	6	5	6	3	7	4	4	-	2	5
Estrie	2	3	1	2	4	3	3	4	3	2	2	-	3	2
Laval–Laurentides–Lanaudière	7	8	-	4	6	10	8	8	11	6	7	5	5	7
Montréal	11	19	7	15	12	13	16	11	19	13	17	4	17	15
Montréal	4	5	2	4	3	3	4	2	5	5	3		4	4
Outaouais-Hull	4	7	2	7	5	6	7	5	7	6	5	1	5	5
Abitibi-Témiscamingue	5	6	-	4	4	5	4	4	6	2	4	-	5	5
Côte-Nord	6	7	2	3	3	4	2	5	4	3	4	1	3	2

* Les chiffres en gras correspondent aux activités suivantes :

- | | |
|---|--|
| 1 = Activités prévues dans les programmes d'études | 8 = Application du règlement |
| 2 = Activités ponctuelles d'information auprès d'élèves | 9 = Aide individuelle |
| 3 = Fins de semaine de réflexion | 10 = Rencontres familiales pour un soutien particulier |
| 4 = Soirées d'information pour les parents | 11 = Animation de groupes d'entraide d'élèves |
| 5 = Comités de prévention | 12 = Jumelage d'élèves |
| 6 = Travail de corridor | 13 = Participation aux travaux d'un comité multidisciplinaire d'aide |
| 7 = Dépistage | 14 = Soutien à la réintégration à la suite d'une suspension |

1.3.5 La comparaison des activités de 1997-1998 par rapport à celles de 1995-1996

Pour faire une comparaison descriptive des activités menées en 1997-1998 par rapport à celles de 1995-1996, trois sources ont été utilisées : la synthèse des activités de 1995-1996¹⁰, les données compilées provenant des questionnaires de 1998 et, finalement, les rapports ou bilans d'activité fournis par les commissions scolaires et les écoles privées¹¹.

L'analyse de ces trois sources permet de constater que toutes les activités effectuées en 1995-1996 et décrites dans la synthèse se trouvent également dans les activités menées à terme en 1997-1998, quel qu'en soit le type : activités de sensibilisation, d'information et de formation; activités de dépistage; activités d'aide. Décrivons-les brièvement.

Les activités de sensibilisation, d'information et de formation

Différentes activités de sensibilisation, d'information et de formation pour prévenir la toxicomanie sont prévues dans les programmes d'études. Que ce soit dans le programme Formation personnelle et sociale ou dans d'autres programmes d'études comme celui de français ou de biologie, dans lequel les élèves étudient les effets des psychotropes sur le système nerveux ou le fonctionnement du cerveau, les jeunes sont amenés à réfléchir sur la consommation de drogues. Ainsi, en 1997-1998, 62 p. 100 des commissions scolaires ont déclaré avoir accompli ce type d'activité.

Des activités ponctuelles d'information auprès de groupes d'élèves ont été menées par près de 80 p. 100 des commissions scolaires cette année. Comme cela s'était produit en 1995-1996, selon les rapports fournis cette année, ces activités ont été menées principalement par les EPT dans le but de se faire connaître et de faire connaître leur rôle de même que l'aide qu'ils ou elles peuvent apporter aux élèves.

L'intervention d'un policier-éducateur ou d'une policière-éducatrice est également un moyen d'information utilisé dans nombre de commissions scolaires pour sensibiliser les jeunes aux dangers auxquels ils et elles s'exposent en consommant des drogues ou de l'alcool et pour les informer sur les différentes substances de même que sur l'aspect légal de la question.

Comme en 1995-1996, d'autres activités ponctuelles d'information ont été organisées cette année selon les rapports d'activité fournis : par exemple, on note la mise sur pied de groupes de réflexion et de discussion entre les élèves sur des sujets liés aux besoins de consommer des drogues, aux raisons qui motivent les jeunes à le faire, aux risques et aux conséquences d'en abuser. Différents moyens ont été utilisés : sondage, jeux-concours ou forum auxquels ont pu participer tous les élèves. Les fins de semaine de réflexion ont été organisées par seulement 20 p. 100 des commissions scolaires, mais elles constituent néanmoins une mesure qui s'adresse à des jeunes qui consomment des drogues de façon occasionnelle ou régulière et qui désirent réfléchir sur l'utilisation de psychotropes.

10. DUBÉ Micheline, 1996.

11. La facture de ces rapports ou bilans d'activité est très diversifiée. Si certains font état d'une évaluation de leurs activités, la plupart ne s'en tiennent qu'à un bilan.

Des conférenciers et des conférencières, qui sont souvent des personnes en contact direct avec les toxicomanes ou d'ex-toxicomanes ou encore des élèves ex-toxicomanes font profiter les jeunes de leurs témoignages, entre autres de leurs efforts pour se réadapter.

Comme cela avait été le cas en 1995-1996, les activités sociales, sportives et culturelles ont été proposées cette année aux élèves comme moyen d'échapper au désœuvrement qui mène parfois à la consommation de drogues. En ce sens, un milieu de vie attrayant aide les élèves à participer à des activités qui les stimulent et les amènent à mieux se connaître. Des pièces de théâtre, des productions vidéo, des concours littéraires ou de dessin, un journal, un coin où peuvent s'afficher les élèves qui ne consomment pas constituent autant de mesures qui concourent à l'information et à la sensibilisation. Des prix sont généralement attribués et servent à stimuler la participation.

Par ailleurs, les semaines de prévention de la toxicomanie, du suicide ou du tabagisme donnent lieu à de multiples activités d'information et de prévention non seulement auprès des jeunes mais aussi de leurs parents, et ce, dans plusieurs commissions scolaires.

La publicité et la communication passent par différentes voies, notamment les affiches, les dépliants, que, dans un cas, on remet aux parents de tous les élèves du secondaire dès la rentrée, le répertoire d'organismes communautaires et sociaux auxquels les jeunes peuvent se référer, la documentation disponible auprès des EPT ou à la bibliothèque. En outre, certaines commissions scolaires ont fait connaître à la communauté des activités particulières par l'entremise de la presse écrite ou de la télévision communautaire.

Dans plus de la moitié des commissions scolaires, des soirées d'information pour les parents ont été organisées au cours desquelles on a décrit aux parents les activités prévues en matière de prévention de la toxicomanie ainsi que les services offerts aux élèves aux prises avec un problème de consommation de drogues. Des personnes-ressources peuvent également y être présentes pour exposer certaines problématiques. Dans certains cas, on signale que la présence des parents est malheureusement très faible à ces réunions.

Enfin, la création d'un comité de prévention de la toxicomanie au sein de l'école, pour connaître la situation quant à la consommation de psychotropes et à la mise en œuvre d'un plan d'action, a été mentionnée. De nombreuses écoles ont établi une réglementation qui s'est étendue ou qui est en voie de s'étendre à toutes les écoles de la commission scolaire en vue d'avoir une action concertée et cohérente d'une école à l'autre en matière de prévention de la toxicomanie et d'aide destinée à l'élève. D'autres comités sont parfois mis sur pied : comité de prévention de la violence, du suicide, du tabagisme.

Les activités de dépistage

Les EPT doivent également consacrer du temps au dépistage des élèves qui pourraient présenter un problème de toxicomanie en vue de leur fournir le soutien approprié. Grâce à l'information diffusée et à la confiance que l'EPT inspire, certains jeunes y font appel d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes. Le dépistage prend aussi d'autres formes, comme le travail de corridor qui amène l'EPT à côtoyer les

élèves à l'intérieur de l'école et à gagner leur confiance afin de dépister les jeunes à risque pour leur offrir son aide, le dépistage par le personnel de l'école qui est souligné comme une mesure importante et qui devrait toucher toutes les catégories de personnel de l'école. D'ailleurs, une majorité d'EPT offre au personnel de l'école de la documentation et un soutien particulier pour lui permettre de percevoir les signes évidents de l'usage de psychotropes. Le dépistage par les élèves et par les parents constitue une autre possibilité, mais elle est peu souvent mentionnée dans les rapports d'activité de 1997-1998. L'analyse des bulletins scolaires et des causes d'absentéisme chez les élèves s'avère une autre forme de dépistage, mais qui est indiquée moins fréquemment que les précédentes. Enfin, tout comme en 1995-1996, certaines écoles ont fait cette année de la surveillance dans l'établissement même afin de débusquer les intrus qui font le trafic de drogues. Ce sont cependant les services policiers qui ont la responsabilité de procéder à leur arrestation.

Les activités d'aide

Comme il y a deux ans, l'aide individuelle constitue la forme de soutien la plus souvent mentionnée (81 p. 100 des commissions scolaires en 1997-1998) pour assister les élèves aux prises avec des problèmes de consommation en tenant compte de la gravité de leur problème respectif. Elle convient aux jeunes qui ont des problèmes mineurs de consommation de psychotropes et est apportée par l'EPT, le ou la psychologue, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice ou encore d'autres personnes-ressources de l'école ou, au besoin, du Centre local de services communautaires (CLSC).

Il semble toutefois que le soutien à la réintégration à la suite d'une suspension et que la participation aux travaux d'un comité multidisciplinaire d'aide soient des mesures plus fréquentes en 1997-1998 qu'en 1995-1996. Sans doute la réflexion, l'expérience et le temps ont-ils permis aux écoles de peaufiner leur politique de gestion des psychotropes et de cheminer vers la concertation puisque l'école seule ne peut régler tous les problèmes. D'ailleurs, plusieurs rapports d'activité mentionnent la participation à une table de concertation régionale (MRC-jeunesse) ou à une table de concertation pour la prévention de la toxicomanie.

L'animation de groupes d'entraide d'élèves ("pairs aidants" ou "comités OPTI-JEUNESSE") est mentionnée par 57 p. 100 des commissions scolaires, tandis que les rencontres familiales pour les parents seuls ou accompagnés de leurs enfants le sont dans 52 p. 100 des cas. Deux ans auparavant, l'ordre d'importance de ces formes d'aide était inversé.

Enfin, le jumelage d'élèves constitue la forme d'aide la moins souvent utilisée tant en 1997-1998 qu'en 1995-1996. Il s'agit de jeunes qui ont reçu une formation spéciale et qui peuvent venir en aide à des élèves à risque.

Dans un autre ordre d'idée, l'efficacité de la mesure consistant à engager des EPT est à mettre en rapport avec la stabilité d'emploi de la personne-ressource embauchée, comme cela est mentionné dans un rapport. En effet, l'EPT doit prendre quelques mois pour établir des liens avec les élèves et gagner leur confiance; il lui faut du temps pour mener à terme les activités planifiées. Sa reconduction dans le poste d'une année à l'autre assure la cohérence et la poursuite des activités planifiées de même que du travail amorcé.

Les faits saillants

Pour conclure la première partie, rappelons-en les faits saillants. Avec une réserve quant au taux de réponse plus faible cette année qu'en 1995-1996, les résultats de l'enquête de 1998 montrent qu'il y a eu, dans l'ensemble, une légère diminution du nombre d'EPT, ainsi que du nombre de postes en équivalence au temps complet. Cette situation ne s'applique toutefois pas dans le réseau privé où l'on assiste au contraire à une augmentation à la fois des ETC et du nombre d'EPT.

Le profil des EPT montre que, dans le réseau privé, on engage proportionnellement plus de professionnels, de personnes contractuelles, d'universitaires et de personnes qui possèdent une formation en prévention de la toxicomanie que dans le réseau public.

La comparaison par région, dans le réseau public, révèle que l'adéquation entre le nombre de personnes engagées comme EPT et les ressources budgétaires qui leur sont consacrées n'est pas automatique. C'est la région de la Montérégie qui engage le plus d'EPT, mais la région de Québec-Chaudière-Appalaches leur consacre le budget le plus élevé. C'est d'ailleurs dans cette région que le nombre de personnes contractuelles est le plus grand. Malgré la tendance générale à la baisse dans l'engagement des EPT de 1995-1996 à 1997-1998, les trois régions suivantes se démarquent par une augmentation du nombre de personnes-ressources engagées et du nombre d'ETC : Montérégie, Québec-Chaudière-Appalaches et Outaouais-Hull. Pour leur part, les régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine semblent avoir plus de difficulté à engager du personnel ayant une formation en prévention de la toxicomanie. Ces deux régions, de même que celle de la Côte-Nord, se caractérisent également par les meilleurs rapports EPT-élèves.

Sur le chapitre de l'encadrement, la supervision des EPT relève généralement du directeur ou de la directrice d'école, de l'adjointe ou de l'adjoint à la direction ou encore d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice. La supervision du travail et l'évaluation font généralement partie de la tâche d'encadrement. Les sessions de perfectionnement données sur les drogues et sur la relation d'aide constituent les sujets les plus fréquents parmi ceux qui ont été énoncés, autant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés. En matière d'encadrement, peu de différences ressortent de la comparaison entre les régions.

Dans l'ensemble, peu nombreux sont les EPT qui consacrent une pleine tâche à la prévention de la toxicomanie. Cependant, elles et ils sont proportionnellement plus nombreux dans le réseau privé que dans le réseau public. La moitié des EPT qui travaillent dans le réseau public consacrent le reste de leur temps à une tâche de technicienne ou technicien en éducation spécialisée puis, dans l'ordre, à l'enseignement, au travail social, à la psychologie, aux soins infirmiers ou à d'autres fonctions.

Conformément au plan du Ministère de 1991, les EPT mènent des activités d'information, de formation, de prévention et d'aide aux élèves dans un esprit de partenariat et de concertation, et ce, sur plusieurs plans, incluant fréquemment une table de concertation locale ou régionale (MRC-jeunesse).

C'est l'*aide individuelle* et les *activités ponctuelles d'information auprès d'élèves* de même que le *travail de corridor* qui figurent comme les activités menées le plus fréquemment. Bref, ce sont les activités de prévention secondaire, soit le dépistage, l'aide ou l'entraide des jeunes à risque qui sont les plus fréquentes, quand on les analyse sous l'angle du niveau de prévention.

Les rapports d'activité fournis par les commissions scolaires laissent voir que les activités menées par les EPT ne s'adressent pas qu'aux élèves du secondaire. En effet, elles sont parfois destinées aux élèves du second cycle du primaire, et ce, dans une perspective de promotion de la santé.

Enfin, les activités accomplies sont sensiblement les mêmes d'une région à une autre, avec quelques variantes, et elles se perfectionnent au fil des ans. Ainsi, le soutien à la réintégration à la suite d'une suspension et la participation aux travaux d'un comité multidisciplinaire d'aide sont des activités plus fréquentes que par le passé.

2 LES AUTRES RESSOURCES EN CE QUI CONCERNE LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Le plan d'action du ministère de l'Éducation préconisait des activités de prévention, d'information, de formation et d'aide menées dans un contexte de partenariat entre le milieu scolaire et sa communauté, c'est-à-dire les parents, les services sociaux et de santé, les organismes communautaires, les services judiciaires, etc. C'est dans cet esprit que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés ont eu recours à des ressources externes, soit à des organismes du milieu ou à des individus.

Dans cette partie, nous étudions les ressources externes, c'est-à-dire autres que les EPT engagés par contrat, de même que d'autres ressources financières que les organismes scolaires auraient pu allouer à la prévention de la toxicomanie. Nous examinons le nombre de ressources externes engagées, le type de ressources dans le cas des organismes et la fonction dans le cas des individus de même que les activités qu'ils ont menées à terme, d'abord en comparant les réseaux d'enseignement puis les régions. Ensuite, les sommes totales consacrées à la prévention de la toxicomanie font l'objet d'une comparaison entre les réseaux d'enseignement, puis entre les régions.

Au total, 60 commissions scolaires et établissements d'enseignement privés ou regroupements ont déclaré avoir engagé des *organismes* et 44, des *individus*, pour un montant total de 363 716 \$.

2.1 Les ressources externes

2.1.1 Les ressources externes selon le réseau

Dans le réseau public, 48 commissions scolaires ont eu recours à des *organismes*, tandis que 35 ont conclu des ententes avec des *individus*. À la lumière des noms d'organismes mentionnés par les commissions scolaires, on constate que ce sont notamment des corps policiers (la GRC, la Sûreté du Québec (SQ)), des policiers municipaux (12), des CLSC (10), des centres de prévention de la toxicomanie (10), des maisons de jeunes (3), des centres hospitaliers, des régies régionales de la santé et des services sociaux, des groupes d'entraide pour jeunes, une université et un poste de radio.

Par ailleurs, douze établissements d'enseignement privés ont déclaré avoir engagé des *organismes* externes et neuf ont eu recours à des *individus*. Les organismes sont du même type que ceux qui sont nommés ci-dessus, soit des centres de désintoxication, des centres hospitaliers et des régies régionales de la santé et des services sociaux, des maisons de jeunes ainsi que des centres de consultation (psychotérapeute).

À la lecture des fonctions remplies par les individus engagés, qui sont énumérées au tableau 15, il apparaît qu'elles reflètent le partenariat et la concertation, comme cela a été mentionné dans les rapports d'activité fournis par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Il n'y a pas vraiment de différence entre les deux réseaux à cet égard.

Tableau 15
Fonctions occupées par les individus engagés comme personnes-ressources externes
selon le réseau, 1997-1998

FONCTIONS DES INDIVIDUS	
Réseau public	Réseau privé
Psychologue, psychothérapeute ou encore psychoéducateur ou psychoéducatrice (10)*	Animateur ou animatrice ou encore conférencier ou conférencière (4)
Travailleur social ou travailleuse sociale ou en prévention de la toxicomanie (6)	Policier et policière (2)
Conférencier ou conférencière ou encore animateur ou animatrice (5)	Psychoéducatrice (1)
Enseignant ou enseignante, conseiller ou conseillère d'orientation ou encore animateur ou animatrice de pastorale (5)	Intervenant ou intervenante en prévention de la toxicomanie (1)
Policier-éducateur ou policière-éducatrice (4)	Travailleur ou travailleuse de rue (1)
Technicien ou technicienne en travail social (3)	Nutritionniste (1)
Éducateur spécialisé ou éducatrice spécialisée (3)	Criminologue (1)
Ex-consommateur ou ex-consommatrice de drogues (3)	Ex-toxicomane (1)
Médecin, infirmière ou infirmier (2)	Producteur consultant ou productrice consultante (1)
Autres (4)	

* Le chiffre entre parenthèses à la suite de la fonction correspond au nombre de mentions.

Les sommes consacrées aux personnes-ressources externes s'élèvent à 346 086 \$ dans les commissions scolaires et à 17 630 \$ dans les établissements privés, ce qui est vingt fois plus élevé dans le réseau public que dans le réseau privé.

Les activités effectuées par les organismes et les individus peuvent être regroupées selon les trois niveaux de prévention en fonction des groupes cibles et de la nature de l'activité. Ainsi, au tableau 16, on peut constater qu'elles sont très nombreuses dans le cas de la prévention primaire et de la prévention secondaire, mais quasi absentes en ce qui a trait à la prévention tertiaire, soit en matière de réinsertion ou de réadaptation. Les organismes ou individus engagés viennent animer des groupes, rencontrer les élèves, le personnel scolaire ou les parents, pour les former, les informer, leur offrir du soutien; ils assurent également un suivi à des élèves sur une base individuelle. Ils organisent des activités ponctuelles, par exemple lors de semaines thématiques, donnent des conférences, viennent témoigner de leur vécu dans le cas d'ex-toxicomane ou exercent une surveillance et un contrôle, notamment dans le cas des services policiers. Les activités sont sensiblement les mêmes dans les écoles publiques et privées.

Tableau 16
Activités menées par les organismes ou les individus
selon le réseau, 1997-1998

PRÉVENTION	RÉSEAU PUBLIC	RÉSEAU PRIVÉ
Primaire (sensibilisation, promotion, éducation)	♦ Ateliers d'animation et de sensibilisation (élèves du primaire ou du secondaire) (15) ♦ Intervention auprès de groupes cibles d'élèves (au primaire et au secondaire) (12) ♦ Information et prévention (bal de fin d'année); PRISME (10) ♦ Rencontres d'information pour les parents (10) ♦ Information et formation du personnel scolaire (8) ♦ Conférences (7) ♦ Semaine thématique ou stand (6) ♦ Témoignage (5) ♦ Pièces de théâtre ou spectacle (4) ♦ Exposition (3) ♦ Activités parascolaires (club, sport, etc.) (3) ♦ Roulotte Musée civilisation (2) ♦ Programme de la SQ (1)	♦ Activités ponctuelles d'information et de sensibilisation de groupes d'élèves (2) ♦ Atelier d'information aux élèves, aux parents et au personnel enseignant (2) ♦ Témoignage (1) ♦ Présentation vidéo (1) ♦ Semaine thématique (suicide) (1) ♦ Activités artistique (jeux-questionnaires, pièces de théâtre, concours de dessin) (1) ♦ Campagne de sensibilisation sur l'alcool (bal de fin d'année) (1) ♦ Conférences destinées au personnel scolaire et aux spécialistes (1)
Secondaire (dépistage, aide ou entraide des jeunes à risque)	♦ Rencontre, aide individuelle, suivi (22) ♦ Animation, soutien à des groupes d'entraide, "pairs aidants", travaux communautaires (8) ♦ Dépistage et enquête (7) ♦ Lien avec la famille et soutien à celle-ci (5) ♦ Travail de corridor, travail de rue, intervention en prévention de la toxicomanie (5) ♦ Application du règlement, contrôle et arrestation (1) ♦ Collaboration, table de concertation, équipe multidisciplinaire (3) ♦ Rencontres des élèves à risque avec leurs parents (2) ♦ Évaluation (1) ♦ Soutien à l'intervenant-école (1) ♦ Thérapie (2)	♦ Élaboration d'un plan d'action pour aider les élèves (1) ♦ Sensibilisation du personnel scolaire sur le dépistage (1) ♦ Jumelage d'élèves, groupe d'entraide, projet "la Gang allumée" (1) ♦ Évaluation d'un jeune en vue d'un suivi pour l'été (1)
Tertiaire (réinsertion ou réadaptation)	♦ Mesures à l'occasion d'un retour de suspension (1)	

* Le chiffre entre parenthèses à la suite de l'activité correspond au nombre de mentions.

Enfin, d'autres sommes ont été allouées par les commissions scolaires et les écoles privées à la prévention de la toxicomanie. Dans les commissions scolaires, ces sommes s'élèvent au total à 197 889 \$, tandis que, dans les écoles privées, elles totalisent 43 020 \$, ce qui est deux fois et demie ce que ces dernières ont consacré à l'engagement de ressources externes (voir le tableau 17).

Il est intéressant de savoir à quoi sont attribuées ces sommes additionnelles. Le plus souvent, elles vont à l'achat de matériel pour équiper un centre d'information sur la toxicomanie dans le réseau public. Il y a également la suppléance d'enseignants et d'enseignantes pour la formation, les frais de déplacement de conférenciers ou de conférencières, l'engagement de personnel (technicien ou technicienne en éducation spécialisée, agent ou agente de sécurité, animateur ou animatrice de pastorale et psychologue dans le cas d'une commission scolaire), l'élaboration d'un programme de prévention pour la maternelle et la première année du primaire, l'enseignement individualisé dans le cas d'une suspension d'élève, l'achat de services pour les écoles primaires comme une pièce de théâtre, les relations publiques, des activités ponctuelles de sensibilisation lors de la Semaine de prévention du tabagisme, un service minimal d'EPT dans les écoles secondaires d'une commission scolaire et un projet spécial.

Dans les écoles privées, on signale des frais de matériel ainsi que des frais d'administration et d'organisation en rapport avec des activités d'information sur la toxicomanie ou lors de la Semaine de prévention du tabagisme.

2.1.2 Les ressources externes selon la région

Passons maintenant en revue les ressources externes engagées selon chaque région afin de voir ce qui se dégage de l'analyse.

D'abord, il faut noter que, dans toutes les régions, on a engagés, en plus des EPT, des organismes et des individus pour prévenir la toxicomanie, mais la région de l'Estrie se démarque par l'importance accordée aux ressources externes qui sont deux fois plus élevées en ce qui a trait au budget que dans le cas des EPT (124 365 \$ contre 60 966 \$ respectivement) (voir le tableau 17). Cette situation s'explique en partie par la décentralisation du budget aux écoles dans une commission scolaire afin qu'elles engagent elles-mêmes les ressources externes. Seules les commissions scolaires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de la Côte-Nord ont déclaré avoir engagé plus d'individus que d'organismes pour répondre à leurs besoins. La région de la Montérégie compte à la fois le plus d'organismes et d'individus à qui l'on a confié un mandat.

Par rapport aux activités effectuées, il ressort que :

- dans la région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, on a eu recours aux services policiers, à un centre de désintoxication ainsi qu'à une maison de jeunes pour faire de l'animation et de la prévention;
- dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, on a davantage fait appel au milieu de la santé qu'ailleurs pour travailler dans le domaine de la prévention primaire et de la prévention secondaire. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment, des activités ont été mises en avant pour les élèves de sixième année;

- dans la région de Québec, une variété d'organismes ainsi que des individus, entre autres des professionnels et des professionnelles de la santé, ont effectué des activités de prévention primaire et secondaire;
- la région de la Mauricie–Bois Francs se distingue par un projet commun entre une station de radio et l'université de la région afin de mener une activité de prévention du tabagisme au second cycle du primaire. On s'est également penché sur la sensibilisation des élèves ainsi que sur le dépistage;
- dans la région de l'Estrie, les individus engagés ont, entre autres choses, mené à terme des activités d'information sur la prévention auprès de tous les enseignants et enseignantes du second cycle du primaire d'une commission scolaire, ainsi qu'auprès de ceux et celles du programme Formation personnelle et sociale au secondaire, de même que dans les groupes d'entraide de jeunes;
- dans la région de Laval–Laurentides–Lanaudière, plus de commissions scolaires ont fait appel à des organismes qu'à des individus. Les forces ont été conjuguées pour travailler non seulement en matière de prévention, mais également pour assurer le dépistage, le suivi et le soutien des cas lourds. Il y a également eu des activités en sixième année;
- dans la région de la Montérégie, les commissions scolaires ont fait appel à presque tous les types de ressources externes ainsi qu'à des spécialistes pour mener des activités allant de l'information à l'animation au second cycle du primaire jusqu'au suivi thérapeutique de jeunes consommateurs de même qu'au perfectionnement du personnel scolaire, en passant par l'arrestation d'élèves;
- dans la région de Montréal, autant de commissions scolaires ont déclaré avoir engagé des organismes que des individus pour, entre autres choses, organiser des activités d'animation et de sensibilisation auprès d'élèves de cinquième et de sixième année, offrir de l'aide individuelle à des élèves qui consomment des drogues ou sont à risque ou encore rencontrer les parents;
- dans la région de l'Outaouais-Hull, un centre de réadaptation a été engagé pour faire tant de l'animation et du service d'aide thérapeutique à la suite du dépistage que de l'aide individuelle;
- enfin, la région de la Côte-Nord se caractérise par l'engagement d'un animateur pour organiser des activités parascolaires à titre préventif afin d'occuper les jeunes. Les services policiers ont contribué à l'information et à la sensibilisation de même qu'à la rencontre de groupes cibles d'élèves.

Il ressort de cette brève synthèse que nombre de commissions scolaires ont engagé des ressources externes qui ont mené des activités destinées aux élèves du primaire. Dans certaines régions, les commissions scolaires ont eu recours davantage au milieu de la santé (centre hospitalier, régie régionale de la santé et des services sociaux, CLSC), alors que d'autres ont privilégié les services policiers ou encore des centres de réadaptation en toxicomanie ou l'engagement des individus ayant la qualification voulue. Elles semblent avoir utilisé les ressources de leur milieu pour leur confier des tâches selon la fonction des individus ou la vocation des organismes, et ce, dans un esprit de collaboration et d'efforts concertés pour lutter contre la drogue et amener les élèves à se responsabiliser à l'égard des choix qui pourraient menacer leur bien-être, leur réussite scolaire et leur santé.

Nous avons vu précédemment que les commissions scolaires avaient alloué à la prévention de la toxicomanie des sommes autres que celles qui avaient été consacrées à l'engagement des EPT et aux ressources externes des commissions scolaires. Il s'agit d'un montant total qui s'élève à 197 889 \$ pour l'ensemble des commissions scolaires. Le tableau 17 révèle que les commissions scolaires de deux régions seulement n'ont rien ajouté au budget prévu, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 17
Budget alloué à la prévention de la toxicomanie
dans le réseau public selon la région, dans le réseau privé
et dans l'ensemble des écoles, 1997-1998

Région	Nombre*		Budget EPT (\$)	Ressourc es externes (\$)	Autres sommes (\$)	Somme totale (\$)
	Orga- nisme	Indi- vidu				
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	2	245 220	9 600	10 800	265 620
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	3	273 190	5 500	-	278 690
Québec–Chaudière-Appalaches	7	6	623 962	1 450	31 152	656 564
Mauricie–Bois-Francs	5	2	171 342	21 371	76 175	268 888
Estrie	1	3	60 966	124 365	8 236	193 567
Laval–Laurentides–Lanaudière	7	2	495 088	43 412	8 000	546 500
Montréal	10	6	477 773	44 000	38 498	560 271
Montréal	4	4	169 496	75 263	2 600	247 359
Outaouais-Hull	4	2	173 693	6 475	20 928	201 096
Abitibi-Témiscamingue	3	2	101 300	8 150	-	109 450
Côte-Nord	1	3	48 700	6 500	1 500	56 700
Total CS	48	35	2 840 30	346 086	197 889	3 384 705
Écoles privées	12	9	642 828	17 630	43 020	703 478
TOTAL	60	44	3 483 558	363 716	240 909	4 088 183

* Il s'agit du nombre de commissions scolaires selon la région qui ont déclaré avoir engagé des organismes ou des spécialistes en ce qui concerne la prévention de la toxicomanie.

À l’opposé, ce sont les commissions scolaires de la région de la Mauricie–Bois-Francs qui ont ajouté le plus gros montant au budget prévu, soit 76 175 \$. La quasi-totalité de ce montant a été consacrée à l’engagement supplémentaire de personnel pour lutter contre la drogue dans une commission scolaire, lutte qui ne se limite pas à l’engagement d’EPT, selon la commission scolaire en question. Viennent ensuite les commissions scolaires de la région de la Montérégie avec des dépenses de 38 498 \$.

Dans la région de Québec, l’achat d’une pièce de théâtre par les écoles primaires ainsi que le projet Signal Jeunesse sont à l’origine de la majorité des autres sommes consenties par les commissions scolaires. Dans la région de l’Outaouais-Hull, le montant supplémentaire alloué de 20 928 \$ s’explique en partie par les activités de la Semaine de prévention du tabagisme. Pour le reste, nous avons souligné que les autres sommes concernaient les frais de matériel ou de déplacement pour des conférenciers ou des conférencières, pour de la suppléance, etc.

2.2 Les sommes totales consacrées à la prévention de la toxicomanie en 1997-1998

Par “ sommes totales ”, on entend les sommes consacrées à l’engagement des EPT, plus celles qui sont allouées à l’engagement de ressources externes et, enfin, les sommes autres qui auraient pu être versées pour le matériel, les frais de déplacement, etc., comme nous l’avons vu précédemment. Ainsi, en regroupant toutes ces sommes, on obtient la somme totale de 4 088 183 \$ qui a été consacrée à la prévention de la toxicomanie par les établissements d’enseignement publics et privés ayant participé à l’enquête en 1998. Ce montant est inférieur à ce qui a été effectivement octroyé aux commissions scolaires et aux établissements d’enseignement privés par le ministère de l’Éducation en 1997-1998, comme l’indiquent les chiffres du tableau 18. Cependant, il faut rappeler que toutes les commissions scolaires et les établissements d’enseignement privés n’ont pas répondu au sondage, ce qui explique sans doute l’écart entre les sommes totales déclarées dans le sondage et celles qui ont été accordées par le MEQ.

Tableau 18
Allocations accordées par le MEQ pour l’embauche des EPT
selon le réseau, de 1991-1992 à 1997-1998

Réseau	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Réseau public	784 573	2 973 346	4 571 672	3 854 589	3 763 790	3 787 267	3 811 142
Réseau privé	288 034	648 199	804 751	668 611	644 013	631 005	620 876
TOTAL	1 072 607	3 621 545	5 376 423	4 523 200	4 407 803	4 418 272	4 432 018

Source : Pour l’année 1997-1998, les données proviennent de la Direction générale du financement et des équipements du MEQ.

De plus, d'après la comparaison des sommes totales déclarées et des allocations versées par le MEQ selon le réseau, les écoles privées ont ajouté des montants provenant d'autres sources puisqu'elles ont déclaré des sommes totales de 703 478 \$ par rapport aux allocations du MEQ qui s'élèvent à 620 876 \$. Pour l'ensemble des commissions scolaires, cette situation ne se vérifie pas.

2.2.1 Les dépenses totales selon le réseau

Selon le tableau 17, plus de 80 p. 100 des dépenses totales (82,8 p. 100) ont été effectuées par les établissements d'enseignement publics. Cette proportion se rapproche sensiblement de la proportion de l'effectif scolaire des écoles publiques participantes qui représente 86 p. 100 de l'effectif scolaire total des écoles publiques et privées qui ont répondu au sondage, en 1997-1998¹².

Par ailleurs, le tableau 19 – montre que 85,2 p. 100 des dépenses totales ont été consacrées à l'engagement d'EPT, 8,9 p. 100, à des ressources externes et 5,9 p. 100, à d'autres fins.

La répartition des dépenses totales selon le réseau montre également, que le budget consacré à l'engagement des EPT est plus important dans le réseau privé que dans le réseau public, contrairement aux sommes allouées aux ressources externes. Les autres sommes sont pratiquement du même ordre de grandeur entre les deux réseaux.

Tableau 19
Dépenses totales consacrées à la prévention de la toxicomanie
selon le réseau, 1997-1998

Réseau	Budget EPT (%)	Ressources externes (%)	Autres sommes (%)	Dépenses totales (%)
Réseau public	83,9	10,2	5,8	100,0
Réseau privé	91,3	2,5	6,1	100,0
TOTAL	85,2	8,9	5,9	100,0

2.2.2 Les dépenses totales selon la région

Les données du tableau 20 font ressortir deux constatations importantes. Premièrement, malgré le fait que dans chaque région toutes les commissions scolaires n'ont pas répondu au sondage, les

12. Rappelons que l'effectif scolaire des écoles publiques et privées participantes s'élève à 413 854 élèves (355 978 dans le réseau public et 57 876 dans le réseau privé).

sommes qu'elles ont déclaré avoir alloué à la prévention de la toxicomanie sont supérieures à celles qui ont été accordées par le MEQ dans cinq régions : Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec–Chaudière–Appalaches, Estrie et Outaouais–Hull. Ces régions ont donc probablement ajouté des sommes provenant d'autres sources. C'est également le cas dans les établissements d'enseignement privés, comme cela a déjà été mentionné.

Deuxièmement, quand on considère les sommes totales allouées par élève dans les commissions scolaires qui ont participé à l'enquête, on constate que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean arrive en tête avec un montant de 15 \$ par élève. Elle est suivie des régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Estrie avec un montant de 13 \$ chacune et de la Côte-Nord avec 12 \$.

Tableau 20
Dépenses totales consacrées à la prévention de la toxicomanie
dans les commissions scolaires participantes selon la région et par élève ainsi
que les sommes totales accordées par le MEQ pour l'ensemble des commissions scolaires
selon la région et pour les écoles privées, 1997-1998

Région	Nombre de commissions scolaires Total	Somme déclarée (\$)	Somme par élève (\$*)	Somme accordée par le MEQ (\$**)
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16/18	265 620	13	238 784
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7/10	278 690	15	233 167
Québec–Chaudière–Appalaches	19/21	656 564	11	577 432
Mauricie–Centre-du-Québec	11/14	268 888	11	280 923
Estrie	7/8	193 567	13	162 935
Laval–Laurentides–Lanaudière	14/17	546 500	9	563 003
Montréal	21/26	560 271	9	665 821
Montréal	7/8	247 359	4	713 585
Outaouais–Hull	7/8	201 096	11	168 555
Abitibi-Témiscamingue	8/9	109 450	9	126 415
Côte-Nord	7/9	56 700	12	80 522
Total des commissions scolaires	124/148	3 384 705	9	3 811 142
Écoles privées	111/130	703 478	12	620 876
TOTAL		4 088 183	10	4 432 018

* Les montants sont arrondis au dollar près. Il s'agit des élèves des commissions scolaires et des écoles privées participantes selon les annexes A et B.

** Les données ont été fournies par la Direction du financement et des équipements du MEQ.

C'est la région de Montréal qui consacre le moins d'argent par élève à la prévention de la toxicomanie (4 \$), mais le montant accordé par le Ministère montre bien que nos données sont incomplètes en ce qui concerne cette région. C'est sans doute ce qui influe à la baisse sur les résultats du réseau public et fait que l'on y accorde, dans l'ensemble, un montant par élève moins élevé que dans le réseau privé (9 \$ par rapport à 12 \$). Cependant, on peut aussi penser que le profil des EPT y est pour quelque chose. En effet, alors que dans le réseau public les EPT font majoritairement partie de la catégorie d'emploi des techniciens et techniciennes, dans le réseau privé, ils et elles se classent surtout dans la catégorie des professionnels et professionnelles et sont davantage des personnes contractuelles, ce qui peut avoir un effet sur les salaires accordés.

Les faits saillants

À défaut ou en plus de l'engagement d'EPT, des organismes scolaires publics et privés ont consacré des sommes s'élevant à 363 716 \$ à l'embauche de personnes-ressources externes afin de combiner les activités menées, de les poursuivre ou d'effectuer la tâche d'EPT s'ils n'en ont pas engagés.

De plus, d'autres sommes, qui totalisent 240 909 \$, ont été allouées à la prévention de la toxicomanie. Elles servent généralement au paiement des frais de matériel ou de déplacement occasionnés par les conférences ou encore à l'engagement de personnel de suppléance ou de spécialistes de la prévention de la toxicomanie, à des activités ponctuelles de prévention, etc.

La répartition de ces sommes varie en fonction du réseau d'enseignement. En effet, celles qui sont consenties pour les ressources externes par les écoles publiques sont plus élevées que les autres sommes non prévues (346 086 \$ par rapport à 197 889 \$), tandis qu'au contraire, dans les écoles privées, les autres sommes sont plus importantes que celles qui sont allouées à l'engagement de personnes-ressources externes (43 020 \$ et 17 630 \$ respectivement). Par ailleurs, dans certaines régions, le total des autres sommes dépasse largement celui qui a trait aux ressources externes. Il s'agit des régions de la Mauricie-Bois-Francs, de Québec-Chaudière-Appalaches et de l'Outaouais-Hull.

En regroupant toutes les sommes consacrées à la prévention de la toxicomanie en 1997-1998 par les organismes scolaires qui ont participé au sondage, on obtient la somme totale de 4 088 183 \$, ce qui est inférieur au montant total alloué par le ministère de l'Éducation qui s'élève à 4 432 018 \$. L'écart est sans doute attribuable aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés qui n'ont pas répondu au sondage. De plus, il ressort de l'analyse que, pour l'ensemble du réseau privé, des sommes provenant d'autres sources ont été ajoutées aux allocations du MEQ pour la prévention de la toxicomanie, ce qui ne se vérifie pas, d'après les données du sondage, pour l'ensemble du réseau public.

Selon les données fournies par les organismes scolaires publics et privés participants, on constate que l'engagement des EPT constitue 85,2 p. 100 des dépenses consenties; cette proportion est nettement plus grande dans le réseau privé (91,3 p. 100) que dans le réseau public (83,9 p. 100).

La répartition régionale des sommes totales consacrées à la prévention de la toxicomanie dans les commissions scolaires participantes indique que la région de Québec–Chaudière–Appalaches a consacré le plus gros budget à la prévention, suivie des régions de la Montérégie et de Laval–Laurentides–Lanaudière, tandis que la région de Montréal est sous-représentée sur ce chapitre. Cette situation semble attribuable, d’une part, à un bilan incomplet de même qu’à la non-réponse d’une commission scolaire et, d’autre part, à la diminution réelle de cette mesure dans les autres commissions scolaires. Il est à souhaiter que la seconde phase du bilan apporte l’information manquante et permette de déterminer si effectivement les sommes consacrées à la prévention ont diminué dans la région, comme le laissent voir les données de la présente analyse.

Des commissions scolaires et des établissements privés auraient ajouté des sommes à l’allocation de base complémentaire, dans le cas du réseau public, ou à l’allocation supplémentaire dans le cas du réseau privé, sommes accordées par le Ministère pour lutter contre la drogue, et ce, dans cinq régions : Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec–Chaudière–Appalaches, Estrie et Outaouais–Hull. En effet, pour le réseau public, on constate que les sommes totales déclarées sont supérieures à celles qui ont été accordées par le MEQ dans ces régions; de même en est-il pour l’ensemble du réseau privé.

Par ailleurs, quand on considère les sommes totales allouées par élève dans les commissions scolaires qui ont participé à l’enquête, on constate que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean arrive en tête avec un montant de 15 \$. Elle est suivie des régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l’Estrie avec un montant de 13 \$ respectivement et de la Côte-Nord avec 12 \$. C’est la région de Montréal qui consacre le moins d’argent à la prévention de la toxicomanie (4 \$), mais le montant accordé par le Ministère montre bien que nos données sont incomplètes en ce qui concerne cette région. C’est sans doute ce qui influe à la baisse sur les résultats du réseau public et fait que l’on y accorde, dans l’ensemble, un montant par élève moins élevé que dans le réseau privé (9 \$ par rapport à 12 \$). On peut aussi émettre l’hypothèse que le profil des EPT engagés dans le réseau privé, soit plus souvent des professionnelles et des professionnels contractuels, entraîne des investissements supérieurs à ceux du réseau public, où la majorité des EPT sont classés comme techniciens et techniciennes permanents ou temporaires.

On remarque également des disparités régionales en ce qui a trait aux sommes allouées à l’engagement des EPT ou aux personnes-ressources externes à la commission scolaire de même qu’à d’autres sommes. Ainsi, dans la région de l’Estrie, le budget alloué à l’engagement de personnes-ressources externes est supérieur à celui des EPT, ce qui en fait un cas unique parmi l’ensemble des régions étudiées.

Ainsi, de l’aspect budgétaire de la mesure ressortent des différences notables entre le réseau public et le réseau privé, de même qu’entre les régions.

3 L'APPROCHE, LA CONCERTATION ET L'ÉVALUATION

Selon le rapport des activités menées dans les établissements d'enseignement produit par le MEQ en 1995-1996, la prévention de la toxicomanie nécessite la concertation et la collaboration des personnes-ressources présentes dans chacun des milieux, mais également de toutes les catégories de personnel scolaire ainsi que du personnel des CLSC, des organismes de sécurité publique, des organismes communautaires, des organismes spécialisés dans les cures de désintoxication et des centres hospitaliers¹³. Ainsi, comme nous l'avons mentionné à quelques occasions dans la première partie du présent rapport, des membres du personnel des écoles privées et des commissions scolaires ont participé à des tables de concertation locales ou régionales auprès des CLSC, des organismes communautaires, des services policiers, des maisons de jeunes, etc.

Dans la présente partie, il est donc question de l'importance accordée à l'approche, à la concertation ainsi qu'à l'évaluation des activités.

3.1 L'approche

3.1.1 L'approche selon le réseau

La fréquence des réponses données par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés permet de constater que le patron de réponses est le même d'un réseau à l'autre : les activités d'information et de formation ainsi que les activités d'aide sont *très* importantes pour la majorité des organismes scolaires, tandis que les activités de communication ainsi que de contrôle et de réglementation sont *assez* importantes pour la plupart des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés (voir le tableau 21).

Quant aux activités locales ou régionales de concertation, presque toutes les commissions scolaires ont dit y avoir participé (112), de même que les écoles privées (20). Il faut toutefois noter qu'en proportion les organismes scolaires publics marquent une participation plus élevée que ceux du réseau privé.

Les partenaires de ces activités de concertation sont nombreux. Pour les commissions scolaires, ce sont d'abord les CLSC qui constituent les principaux partenaires avec les régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS) ainsi que les organismes communautaires. Pour les écoles privées, ces partenaires sont également les trois principaux, mais ils se trouvent sur un pied d'égalité. Les corps policiers municipaux arrivent au quatrième rang tant pour les écoles publiques que pour les écoles privées. Même l'entreprise privée figure parmi les partenaires dans les activités de concertation, et ce, dans les réseaux public et privé.

13. DUBÉ Micheline, 1996, p. 12.

D'autres partenaires ont été mentionnés (qui auraient pu être classés dans les catégories précédentes, pour certains, du moins), en particulier des maisons de jeunes, des centres jeunesse, la GRC ainsi que des centres de réadaptation, des clubs sociaux comme le Club optimiste et les Chevaliers de Colomb, des municipalités, des travailleurs et travailleuses de rue, une ligue de hockey, un centre hospitalier et, enfin, d'autres écoles privées ou publiques.

On constate donc que le milieu scolaire collabore avec les autres milieux, soit celui de la santé ou de la sécurité publique, ou avec la communauté pour prévenir la consommation de drogues chez les jeunes, pour aider ceux et celles qui en consomment ou sont à risque ou encore pour lutter contre le trafic de drogues à l'intérieur ou autour de l'école. Une approche planifiée, organisée et concertée est donc nécessaire et de plus en plus mise en avant.

3.1.2 L'approche selon la région

Il semble que les commissions scolaires des différentes régions adoptent la même approche quant aux types d'activités menées au sein de leurs écoles en matière de prévention de la toxicomanie. En effet, peu de différences ressortent entre les régions quant à l'importance accordée aux activités d'information et de formation, aux activités d'aide, à celles de communication et de publicité ainsi qu'aux activités de contrôle et de réglementation. Toutefois, quelques exceptions apparaissent dans certaines régions : dans la région de Laval–Laurentides–Lanaudière, les activités d'aide aux élèves ont tenu peu de place dans les activités menées par les écoles d'une commission scolaire. Deux commissions scolaires de cette même région n'ont accordé aucune importance aux activités de communication et de publicité, tandis que, dans la région de Montréal, une commission scolaire a déclaré que les activités de contrôle et de réglementation n'avaient aucune importance dans les activités de ses écoles.

Dans chacune des régions, toutes les commissions scolaires ou la très grande majorité d'entre elles ont déclaré avoir participé à des activités de concertation locale ou régionale sur la prévention de la toxicomanie.

Tableau 21

Nombre de commissions scolaires et d'écoles ou de regroupements d'écoles privées selon la nature des activités et la participation à des activités de concertation, 1997-1998

	RÉSEAU PUBLIC				RÉSEAU PRIVÉ							
	IMPORTANCE ACCORDÉE AUX ACTIVITÉS											
Activités :	Très	Assez	Peu	Pas	Très	Assez	Peu	Pas				
♦ d'information et de formation	74	32	4	-	13	10	2	-				
♦ d'aide	86	27	1	-	20	6	-	-				
♦ de communication et de publicité	22	62	22	2	3	13	8	1				
♦ de contrôle et de réglementation	32	52	22	1	8	11	6	-				
Participation à des activités de concertation locales ou régionales	Oui		Non		Oui		Non					
	112		6		20		5					
Partenaires des activités de concertation :												
♦ commissions scolaires									1		7	
♦ RRSSS									88		15	
♦ direction de santé publique									29		8	
♦ CLSC									98		15	
♦ Sûreté du Québec									68		6	
♦ corps policier municipal									74		13	
♦ organisme communautaire									83		15	
♦ entreprise privée									13		6	
♦ autre									46		6	

3.2 Une description des activités de concertation

Les principaux collaborateurs des milieux scolaires dans la prévention de la toxicomanie sont, rappelons-le, les CLSC, les RRSSS, les organismes communautaires ainsi que les services policiers. Très souvent, tous ces partenaires se rencontrent à une même table soit pour établir des priorités régionales, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de prévention, soit pour trouver des fonds en vue de financer des projets ainsi que de sélectionner les projets à mettre en place.

Sur le plan local, la concertation peut avoir pour objet l'élaboration d'une stratégie commune d'information et d'intervention avec les différents partenaires et la clarification des rôles et responsabilités de chacun.

Parmi les activités de concertation, l'une des principales consiste à planifier la Semaine de la prévention de la toxicomanie en collaboration avec les maisons de jeunes en particulier; d'autres activités consistent à organiser des colloques d'information et d'échange des expériences et des stratégies ou à mettre en place des projets ou des programmes auprès des élèves du primaire ou du secondaire (NUANCES et PRISME) de concert avec le CLSC. La concertation permet aussi de conclure des ententes de service entre les centres d'accueil et de réadaptation et la RRSSS ou avec les services policiers. Les protocoles d'entente avec ces derniers ont généralement trait à la prévention, par l'information sur les psychotropes, et à la collaboration d'un policier-éducateur ou d'une policière-éducatrice qui rencontre les élèves, à l'intervention par le dépistage grâce à la présence d'un policier ou d'une policière dans l'école ainsi qu'à des mesures pour enrayer le trafic de drogues à l'intérieur ou autour de l'école. Cette collaboration porte également sur la réalisation de projets qui ont comme objet la prévention de l'alcool au volant dans le contexte du bal de fin d'année.

D'autres tables de concertation axent leurs activités sur la prévention du suicide ou du tabagisme en organisant des activités d'information et de discussion ou des projets de prévention comme la "Gang allumée". Une table d'action préventive jeunesse collabore avec les maisons de jeunes et travaille avec les organismes de loisirs.

Dans un cas, la collaboration a donné lieu à la mise sur pied d'un organisme communautaire dont l'objectif est la prévention de la toxicomanie.

La production de matériel, par exemple de guides de référence, de répertoire des ressources existantes sur le territoire, de vidéos, de guides d'intervention et de guides d'activités, fait également partie des activités concertées.

En ce qui a trait aux projets, les principaux partenaires collaborent, par exemple, à la mise en œuvre d'un programme pour les 10-14 ans en matière de prévention de l'usage de drogues dans les sports ou organisent un camp de connaissance de soi, un projet de valorisation des jeunes (programme défi de jeunes d'Édimbourg), des activités thématiques auprès d'élèves de 12 à 16 ans ou un projet de prévention auprès de tous les élèves de quatrième année du primaire.

Ces quelques exemples de concertation résument brièvement le type d'activités menées par les milieux scolaires avec la collaboration de leurs partenaires. Cependant, ils ne sauraient constituer une liste exhaustive des activités effectuées.

3.3 L'évaluation des activités

Toutes les activités mises en avant peuvent avoir plus ou moins d'effets en matière de prévention de la toxicomanie selon différents facteurs. Quand on considère le temps et les ressources qui y sont consacrés, on peut supposer que les personnes à l'origine de ces activités sont désireuses d'en avoir une évaluation. Ainsi les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés ont-ils été questionnés à savoir s'ils avaient déjà effectué une évaluation des activités menées en ce qui

concerne la prévention de la toxicomanie.

Dans l'ensemble, une majorité d'organismes publics et privés (61 p. 100) ont déjà fait une évaluation de leurs activités. Ainsi, dans les commissions scolaires, 70 ont répondu par l'affirmative, 37 par la négative et 6 ne le savaient pas. Dans le réseau privé, 15 écoles ou regroupements d'écoles ont répondu avoir déjà procédé à une évaluation contrairement à 10 qui ne l'avaient jamais fait (voir le tableau 22). Donc, l'évaluation est aussi fréquente dans le réseau public que dans le réseau privé, toutes proportions gardées.

Tableau 22
Nombre de commissions scolaires en fonction de l'évaluation
selon la région, 1997-1998

Région	Évaluation effectuée		
	OUI	NON	NE SAIT PAS
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	4	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	1	-
Québec–Chaudière–Appalaches	11	4	-
Mauricie–Centre-du-Québec	7	2	1
Estrie	5	2	-
Laval–Laurentides–Lanaudière	6	6	1
Montérégie	12	6	1
Montréal	4	2	-
Outaouais–Hull	3	3	-
Abitibi–Témiscamingue	2	6	-
Côte-Nord	5	1	1
TOTAL	70	37	6
Enseignement privé	15	10	-

Dans chacune des régions, certaines commissions scolaires ont évalué les activités, mais ce n'est pas le cas de toutes les commissions scolaires. Ainsi, dans la région de Laval–Laurentides–Lanaudière, seulement la moitié des commissions scolaires ont procédé à l'évaluation des activités, comme dans la région de l'Outaouais–Hull. Dans la région de l'Abitibi–Témiscamingue, il y a trois fois plus de

commissions scolaires où les activités n'ont pas été évaluées que le contraire, ce qui en fait la région où l'évaluation est la moins fréquente, toutes proportions gardées.

Notons toutefois que, dans la majorité des cas, l'évaluation effectuée correspond davantage à un bilan des activités ou des réalisations qu'à une évaluation officielle pour juger de l'efficacité de la mesure. Une telle évaluation pourrait être pertinente étant donné le montant des sommes investies dans ce programme.

Les faits saillants

Les résultats de l'enquête montrent que les écoles publiques et privées utilisent la même approche en matière de prévention de la toxicomanie et que, dans les deux cas, elles accordent davantage d'importance aux activités d'information, de formation et d'aide qu'à celles de communication, de publicité de même que de réglementation et de contrôle.

La participation à des activités locales ou régionales de concertation est très répandue dans les deux réseaux, mais relativement plus dans le réseau public que dans le réseau privé.

Parmi les nombreux partenaires du milieu scolaire en matière de prévention de la toxicomanie, les CLSC, les RRSSS ainsi que les organismes communautaires et les corps policiers municipaux figurent parmi les privilégiés, tant dans les écoles publiques que privées.

Par rapport à l'approche en matière de prévention de la toxicomanie et à la place qu'occupe la concertation, les commissions scolaires de toutes les régions affichent sensiblement la même attitude.

Une brève description des activités de concertation permet d'en dégager certains objectifs :

- déterminer les priorités régionales ou locales en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan d'action;
- choisir des projets et trouver le financement permettant de les réaliser, s'il y a lieu;
- établir sur le plan local une stratégie commune d'intervention et clarifier les rôles de chacun des partenaires;
- conclure des ententes de service entre les différents partenaires et établir des protocoles d'entente;
- collaborer à des projets communs;
- échanger des renseignements et des expériences;
- préparer des projets ponctuels, comme des semaines thématiques, des colloques, des forums;
- offrir un soutien ou une aide professionnelle à des jeunes à risque ou qui consomment des drogues;

- créer des comités, des groupes multidisciplinaires (parents, enseignants et enseignantes, élèves) ou d'autres groupes;
- faire des sondages sur les habitudes de vie des jeunes;
- planifier la production de matériel ou y collaborer (guides de référence, répertoires, guides d'activités, vidéos);
- travailler à la mise en œuvre de programmes ou à la réalisation de projets de prévention qui s'adressent aux jeunes.

Ainsi, les activités de prévention de la toxicomanie, qui ont nécessité un investissement global de 4 088 183 \$, ne font pas toujours l'objet d'une évaluation, comme le montre l'analyse, bien que ce soit le cas dans la majorité des organismes scolaires publics et privés. La distinction selon la région fait toutefois ressortir que, toutes proportions gardées, c'est dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue que l'évaluation est la moins fréquente, puis dans celle de l'Outaouais-Hull et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

CONCLUSION

Le présent rapport avait pour objet de dresser un bilan quantitatif des ressources humaines et financières consacrées à la prévention de la toxicomanie dans les établissements d'enseignement secondaire en 1997-1998. Un tour d'horizon des principaux sujets abordés permet de répondre à certaines questions sous-jacentes à la problématique de départ.

D'une part, les données fournies par le ministère de l'Éducation permettent de constater que les sommes allouées par celui-ci pour l'embauche des EPT sont relativement stables depuis 1995-1996 et ont même légèrement augmenté. D'autre part, les sommes totales consacrées à la prévention de la toxicomanie par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés qui ont participé à l'enquête laissent voir que des sommes provenant d'autres sources ont parfois été ajoutées. C'est le cas pour l'ensemble du réseau privé ainsi que pour cinq régions en ce qui concerne les commissions scolaires.

Ensuite, le profil des EPT engagés par les écoles publiques et les écoles privées diffère passablement, mis à part le fait que l'on engage majoritairement des femmes. Dans le réseau public, le profil type représente une technicienne, plus souvent permanente que contractuelle ou temporaire, ayant fait des études universitaires et possédant une formation en prévention de la toxicomanie. Dans le réseau privé, la personne engagée est professionnelle et contractuelle et elle possède également un diplôme universitaire et une formation en prévention de la toxicomanie, mais proportionnellement plus souvent que dans le réseau public. Dans les deux réseaux, les EPT consacrent le plus fréquemment une petite partie de leur temps à leur tâche, c'est-à-dire de 1 à 24 p. 100, mais c'est dans le réseau privé qu'ils et elles doivent s'acquitter le plus souvent d'une pleine tâche, toutes proportions gardées.

Le regroupement des activités en trois niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) permet de constater que celles qui sont effectuées dans les écoles sont plus souvent du type secondaire que primaire ou tertiaire, c'est-à-dire axées sur le dépistage, l'aide ou l'entraide des jeunes à risque, et ce, tant pour les écoles publiques que privées. La prévention primaire, comme la sensibilisation, l'éducation et la promotion, occupe une grande place également, particulièrement au second cycle du primaire, tandis que la prévention tertiaire, soit la réadaptation, le suivi de la réinsertion et la prévention de la récurrence, est plus rare, du moins d'après ce qu'en laissent voir les bilans fournis.

Pour ce qui est de la fréquence des activités, que ce soit dans les écoles publiques ou privées, c'est l'aide individuelle, les activités ponctuelles d'information auprès d'élèves et le travail de corridor qui arrivent en tête.

L'encadrement offert aux EPT relève généralement du directeur ou de la directrice d'école dans le réseau public et du directeur ou de la directrice des services éducatifs ou aux élèves dans le réseau privé. Cette tâche comprend, dans près des trois quarts des commissions scolaires et dans 80 p. 100 des écoles privées, la supervision du travail, c'est-à-dire la description de la tâche et la préparation du plan de travail des EPT. Dans plus de la moitié des cas, elle inclut leur évaluation, et ce,

proportionnellement, plus souvent dans le réseau public que dans le réseau privé. Enfin, des sessions de perfectionnement sur les drogues et sur la relation d'aide ont été données aux EPT dans près de la moitié des commissions scolaires et un peu plus de la moitié des écoles privées. D'autres sujets ont également fait l'objet de sessions de perfectionnement, mais moins fréquemment. D'ailleurs, une majorité d'EPT ont une formation en prévention de la toxicomanie, acquise principalement par le perfectionnement, mais, dans certains cas, par un programme menant à un diplôme et ce, tant dans le réseau privé que dans le réseau public.

Deux constatations ressortent également de l'analyse. D'abord, les activités s'adressent de plus en plus aux élèves de la fin du primaire dans une perspective de prévention et de promotion de la santé. Ce sont parfois des groupes d'élèves, parfois tous les élèves qui sont visés par les activités d'information, de formation et de sensibilisation. Le programme Formation personnelle et sociale s'inscrit dans cette approche, et il faut signaler aussi l'importance des semaines thématiques dans les activités d'information et de sensibilisation.

Par ailleurs, nombreux sont les rapports qui font mention du travail concernant l'estime de soi chez les élèves, l'habileté personnelle à faire des choix et à propos de ce que l'on appelle les " facteurs de robustesse " dans le milieu de la santé. D'ailleurs, cette approche vaut aussi pour le tabagisme et l'alcool. Beaucoup de commissions scolaires et d'établissements d'enseignement privés abordent la lutte contre la drogue de façon globale en se penchant sur des facteurs communs à différents problèmes qui touchent les jeunes du secondaire.

De plus, il apparaît que les liens établis avec la communauté sont très fréquents dans les deux réseaux d'enseignement, même si, proportionnellement, les commissions scolaires participent un peu plus souvent que les écoles privées à des activités de concertation locale ou régionale. Ainsi, les principaux partenaires du milieu scolaire dans la prévention de la toxicomanie sont les CLSC, les RRSSS, les organismes communautaires et les corps policiers municipaux, ce qui n'empêche pas la participation d'autres partenaires, dont l'entreprise privée.

Il nous faut également parler des principales différences entre les régions qui, rappelons-le, touchent uniquement les commissions scolaires.

Pour ce qui est de l'engagement des EPT, la région de la Montérégie compte le plus grand nombre de personnes-ressources, tandis que celle de l'Estrie en a le moins. C'est la région de Québec–Chaudière–Appalaches qui a consacré le budget le plus élevé à l'engagement des EPT et celle de la Côte-Nord, le plus faible. Curieusement, la région de Montréal se démarque par un budget peu élevé ainsi que par un petit nombre d'EPT.

Bref, par rapport à l'année 1995-1996, on observe que les régions de la Montérégie, de Québec–Chaudière–Appalaches et de l'Outaouais–Hull sont celles qui ont choisi d'engager le plus de personnes-ressources à l'interne. Ces régions se caractérisent par une augmentation d'ETC, du nombre de personnes, en particulier dans la catégorie professionnelle dans les régions de la Montérégie et de Québec–Chaudière–Appalaches, de même que dans la catégorie des techniciens et techniciennes dans la région de l'Outaouais. À cela s'ajoute le fait que la Montérégie se démarque

cette année par un grand nombre d'EPT permanents. Par contre, la région de Montréal se distingue par une diminution d'effectifs sur tous les plans, qui s'explique probablement, d'une part, par une réelle baisse dans plusieurs commissions scolaires de l'île de Montréal et, d'autre part, par la non-réponse de certaines commissions scolaires. Ajoutons que dans les régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue, les EPT qui ont reçu une formation en prévention de la toxicomanie sont proportionnellement moins nombreux qu'ailleurs.

Notons que peu de différences marquées ressortent entre les régions par rapport aux activités offertes par les EPT. Toutefois, quelques commissions scolaires souhaitent une rencontre des EPT des différentes régions pour leur permettre de partager leurs expériences et d'enrichir leurs moyens d'action.

Par rapport aux ressources externes, la région de l'Estrie se démarque par un budget deux fois plus élevé que celui qui est consacré aux EPT. On voit donc pourquoi elles comptaient si peu de personnes-ressources engagées à ce titre. C'est la région de la Montérégie qui a engagé le plus d'organismes et d'individus externes. Quelques différences existent sur le plan des activités menées par ces personnes-ressources, mais elles indiquent que ces activités reflètent bien les différents milieux. Cependant, même si l'évaluation des activités est relativement fréquente, c'est dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue qu'elle l'est le moins.

Enfin, quand on considère les sommes totales allouées à la prévention de la toxicomanie dans les commissions scolaires participantes, qui s'élèvent à 3 384 705 \$, la région de Québec–Chaudière–Appalaches arrive en tête, mais c'est la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui consacre le montant le plus élevé par élève, soit 15 \$. La Côte-Nord est la région dont les sommes totales sont les plus faibles, bien que le montant alloué à la prévention par élève figure parmi les plus grands, soit 12 \$. D'ailleurs, dans les régions éloignées comme la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les rapports EPT-élèves sont les meilleurs.

La comparaison des données recueillies ici avec celles de 1995-1996 qui sont disponibles révèle d'abord que le taux de réponse en 1998 est légèrement inférieur à celui d'il y a deux ans, ce qui peut influencer à la baisse sur les résultats. Ainsi, on constate une diminution à la fois dans le nombre de personnes agissant comme EPT et le nombre d'ETC dans les commissions scolaires, alors que l'inverse s'est produit dans les écoles privées. Par conséquent, le poids des commissions scolaires se traduit par une légère baisse du nombre total d'EPT au cours de la période à l'étude. On constate aussi qu'il y a un moins grand nombre d'EPT dans les commissions scolaires, mais que chacune de ces personnes consacre un peu plus de temps à cette tâche qu'elle ne le faisait en 1995-1996. Cependant, les activités menées au cours de la période à l'étude sont sensiblement les mêmes.

ANNEXE A

Commissions scolaires participantes selon la région et le nombre d'élèves au secondaire, 1997-1998

Région	Nombre d'élèves *
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
La Mitis	1 116
Matane	1 525
Falaises	1 382
Baie-des-Chaleurs	1 071
La Pocatière	731
Des Basques	812
Rivière-du-Loup	2 339
Vallée de la Matapédia	1 570
La Tourelle	895
La Neigette	3 832
Témiscouata	916
Des Frontières	427
Gaspésie-Les Îles	556
Miguasha	1 328
Des Montagnes	406
Rocher-Percé	1 185
TOTAL	20 091
Saguenay–Lac-Saint-Jean	
Chicoutimi	3 188
Lac Saint-Jean	4 244
De La Jonquière	5 519
Chapais-Chibougamau	744
Baie-des-Ha! Ha!	1 856
Roberval	1 549
La Vallière	1 389
TOTAL	18 489

* Le nombre d'élèves par commission scolaire provient du fichier DCS 1997-1998 de la Direction des statistiques et des études quantitatives du MEQ.

Québec–Chaudière–Appalaches	
Commission des écoles catholiques de Québec	4 121
Laure-Conan	1 228
Bellechasse	1 288
Découvreurs et Belles-Rivières	7 418
Eastern Québec	1 598
Portneuf	3 023
Chaudière-Etchemin	7 309
Chutes-Montmorency	2 422
Chutes-de-la-Chaudière	4 539
L'Islet-Sud	578
Lévis	3 017
La Jeune Lorette	4 421
Beauce-Abénaquis	2 671
Côte-du-Sud	2 073
Gouffre	875
Des Îlets	2 852
L'Amiante	3 426
Beauport	3 295
Charlesbourg	2 481
<i>TOTAL</i>	<i>58 635</i>
Mauricie–Bois-Francs	
Val-Mauricie	1 937
Normandie	839
Chavigny	1 745
Grandpré	1 004
Victoriaville	3 194
Jean-Rivard	1 245
Centre de la Mauricie	1 908
La Riveraine	2 847
Chênes	5 902
Trois-Rivières	2 575
Warwick	870
<i>TOTAL</i>	<i>24 066</i>

Estrie Sherbrooke Lac-Mégantic La Sapinière Coaticook Memphrémagog Asbesterie Morilac TOTAL	7 445 1 266 885 1 242 1 513 1 027 1 263 14 641
Laval–Laurentides–Lanaudière Berthier-Nord-Joli Laurenval Long Sault Industrie Les Écores Le Gardeur Saint-Jérôme Sainte-Thérèse Manoirs Chomedey de Laval Pierre-Neveu Des Mille-Îles Laurentides Des Cascades-l’Achigan TOTAL	2 991 3 262 1 207 3 394 2 422 6 072 6 014 5 141 6 772 6 885 2 430 7 936 3 526 2 758 60 810
Montérégie Eau-Vive Argile Bleue South Shore Davignon Greenfield-Park Valleyfield Tracy Mont-Fort Moissons Provençal	6 065 2 871 4 527 1 482 530 2 258 1 547 4 142 1 485 858

Des Rivières	1 164
Cantons	4 609
District de Bedford	1 201
Iberville	1 861
Saint-Hyacinthe	4 274
Huntingdon	863
Trois-Lacs	4 631
Taillon	4 041
Saint-Jean sur Richelieu	4 237
Goéland	5 246
Sorel	2 158
<i>TOTAL</i>	<i>60 050</i>
Montréal	
Commission des écoles protestantes du Grand Montréal	11 412
Sault-Saint-Louis	4 495
Verdun	1 413
Commission des écoles catholiques de Montréal	33 182
Lakeshore	4 776
Sainte-Croix	3 086
Jérôme-Le Royer	6 558
<i>TOTAL</i>	<i>64 922</i>
Outaouais	
Haute Gatineau	1 028
Aylmer	1 953
Seigneurie	855
Vallée-de-la-Lièvre	1 717
Western Québec	2 369
Outaouais-Hull	3 484
Draveurs	6 394
<i>TOTAL</i>	<i>17 800</i>

Abitibi-Témiscamingue		
Lac-Témiscamingue		1 338
Harricana		1 969
Rouyn-Noranda		2 973
Val d'Or		2 220
Nouveau-Québec		215
Abitibi		2 116
Malartic		592
Quévillon		285
<i>TOTAL</i>		<i>11 708</i>
Côte-Nord		
Littoral		368
Port-Cartier		621
Manicouagan		2 402
Tadoussac		500
Fermont		255
Moyenne-Côte-Nord		476
Greater Seven Islands		144
<i>TOTAL</i>		<i>4 766</i>
TOTAL	124	355 978

* Le nombre d'élèves par commission scolaire provient du fichier DCS 1997-1998 de la Direction des statistiques et des études quantitatives du MEQ.

ANNEXE B

Écoles privées participantes selon le nombre d'élèves au secondaire, 1997-1998

Les regroupements*	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves
Association of Jewish Day Schools	13	2 339
Quebec Association of Independent Schools	11	2 948
Fédération des associations de l'enseignement privé (FAEP)	60	38 353
Collège Rivier	5	2 005
Les établissements seuls**		
Centre d'Intégration scolaire Inc.	1	116
Villa Maria	1	908
École secondaire Notre-Dame	1	411
Collège Saint-Alexandre	1	943
École secondaire du Verbe Divin	1	363
Collège Jean-Eudes	1	1 428
Séminaire de Sherbrooke	1	775
Collège Saint-Bernard	1	814
Collège de Lévis	1	906
Séminaire Saint-François	1	1 028
Institut secondaire Keranna (1992) Inc.	1	527
Collège Mont Sacré-Cœur de Granby	1	708
Pensionnat des Ursulines de Stanstead	1	179
Collège du Sacré-Cœur	1	472
Centre psycho-pédagogique de Québec Inc.		113
Collège d'Arthabasca (S.C.)	1	302
Collège de Sainte-Anne-De-La-Pocatière	1	473
Collège Marie-De-L'Incarnation	1	500
Collège Notre-Dame des Servites	1	194
Collège Bourget	1	754
Institution secondaire Montfort	1	317
Non identifié	1	-
TOTAL	111	57 876

* Le nombre d'élèves a été fourni par les regroupements d'écoles privées.

** Le nombre d'élèves par établissement privé provient du fichier DSC 1997-1998 de la Direction des statistiques et des études quantitatives du MEQ.

BIBLIOGRAPHIE

1. LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC. *Rapport de travail sur la lutte contre la drogue*, Québec, 1990, 152 p.
2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan d'action du ministère de l'Éducation en matière de prévention contre l'usage et l'abus des drogues. Visées ministérielles*. Québec, Direction générale des programmes, 1991, 6 p.
3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Évaluation du plan d'action sur les drogues, Bilan de l'intervention en milieu scolaire. Devis de recherche*. Québec, Direction de la recherche, juin 1998, 6 p.
4. DUBÉ Micheline. *La prévention des toxicomanies au secondaire. Rapport de synthèse des activités réalisées dans les établissements d'enseignement en 1995-1996*. Ministère de l'Éducation, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, octobre 1996, 12 p.
5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *État de situation sur l'embauche des EPT (éducateurs et éducatrices en prévention des toxicomanies), Réseau public 1995-1996*. Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, octobre 96, 21 p.
6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La prévention contre l'usage des drogues, Plan d'action 1990-1992*. Québec, Direction générale des programmes, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, avril 1991, 12 p.

